



Les cahiers Cepass

Joëlle Milquet : une présidence à visage humain

août 2011

Joëlle Milquet : une présidence à visage humain

août 2011

Editeurs Responsables :
Laurent de BRIEY et Eric PONCIN
Rue des Deux Eglises, 41
1000 Bruxelles
tél. : 02/238.01.11 – fax : 02/238.01.29

Les cahiers Cepass

Préface

La présidence de Joëlle Milquet a été riche en événements. Cette présidence aura assisté à une transformation radicale de son parti et de sa place sur l'échiquier politique, mais surtout à un bouleversement radical du pays. Rarement cependant la volonté et l'énergie d'une seule personne ont autant pesé sur un parti, et forgé son destin. On peut, je pense, partager sa présidence en trois temps. Je m'attacherai à celui que j'ai connu de plus près, la période 1999-2004 que j'intitulerais : « d'un parti moribond à la reconquête du pouvoir ». Les deux autres temps furent celui de 2004 à 2007, que l'on pourrait nommer « un parti qui se fait respecter », et la dernière partie, 2007-2011, qui fut la plus difficile et pourrait s'appeler : « le difficile équilibre entre gouverner activement et mener la politique d'un parti ».

La présente publication des cahiers du Cepess livre de ces périodes une analyse précise et met bien en perspective la situation nationale et internationale, la présidence du cdH, les négociations gouvernementales de 2007 et celles de 2010-2011. N'ayant joué aucun rôle majeur durant cette période, je préfère me concentrer sur les années 1999-2004 qui virent l'éclosion d'un parti, d'une doctrine et d'une figure importante de la vie politique belge.

Après l'élection ratée à la Présidence en 1995, Philippe Maystadt confiait : « Cet échec est une vraie catastrophe pour le parti. Ma génération, celle des Deprez, Wathelet et Nothomb, a apporté tout ce qu'elle pouvait au parti mais il est impératif que rapidement le relais soit transmis à une personne capable de saisir les enjeux du XXI^e siècle. Cette personne, elle existe et je n'en vois qu'une, c'est Joëlle Milquet. Elle seule a l'énergie, la volonté et l'originalité à la hauteur des défis qui nous attendent ».

1999 marquait de façon spectaculaire la fin d'une époque. Sa traduction la plus claire était sans doute le rejet dans l'opposition de la famille sociale-chrétienne après plus de 40 ans de présence ininterrompue au pouvoir.

La parole de Robert Houben «La Belgique ne peut exister que grâce au PSC/CVP au pouvoir» trouverait-elle à s'appliquer ou, comme en 1954, ne s'agissait-il que d'un épisode nécessairement limité dans le temps de l'opposition entre chrétiens et laïcs ?

D'emblée, en 1999, on a pu mesurer qu'il ne s'agissait pas d'un simple épisode mais que le changement serait bien plus profond. Deux des trois clivages structurant la vie politique belge étaient mis à mal. Le premier, le clivage chrétien – laïc qui existait depuis le début de la Belgique et certainement la fin de l'unionisme, avait vu, depuis 1958, son poids s'affaiblir lentement. Le Pacte scolaire d'abord, avait apaisé des tensions qui, à travers les guerres scolaires, avaient profondément divisé le pays. Ensuite, l'affaire de Louvain et la déchirure qui suivit, révéla, au sein de toutes les couches de la société flamande, le poids plus important du clivage communautaire. Enfin, la laïcisation accélérée de notre société rendait ce clivage sinon obsolète, beaucoup moins déterminant dans les choix électoraux, en tout cas parmi les générations les plus jeunes. Le second clivage auquel il était porté atteinte, en 1999, était le traditionnel clivage droite-gauche.

La chute du mur de Berlin et le triomphe en Europe du libéralisme rendaient caduque l'opposition de classe et surtout portaient atteinte à ce capitalisme rhénan qui imposait une juste redistribution des gains de productivité entre capital et travail. Ce nécessaire compromis indispensable face à la menace communiste avait, presque partout, fait la fortune électorale des partis chrétiens-démocrates qui appliquaient de façon pragmatique la doctrine sociale de l'Eglise traduite dans des encycliques et réalisaient en leur sein une synthèse qui devenait vite le compromis entre visions libérales et sociales démocrates.

Cependant, à la fin des années 1990, cette traduction politique du capitalisme rhénan était mise à mal par l'extension des déficits budgétaires que le Traité de Maastricht allait limiter de façon impérieuse pour les membres de l'Eurogroupe. Le libéralisme dur et triomphant des années Thatcher s'était teinté d'une nuance compassionnelle qui, sans remettre en cause l'affaiblissement de l'État au profit du marché, en corrigeait a posteriori les excès. Non sans hésitation, la plupart des partis sociaux-démocrates se rallièrent à cette vision.

Le premier d'entre eux fut Tony Blair mais bien vite les partis continentaux, Gerhard Schröder en tête, allèrent dans le même sens. On vit donc fleurir en Europe des alliances entre sociaux-démocrates et libéraux modérés (Allemagne, Pays-Bas, Belgique) au détriment de la présence centrale des chrétiens-démocrates. Les résultats électoraux de ceux-ci traduisaient d'ailleurs un fléchissement très net. Ainsi, en Italie, on assiste à une quasi-disparition de la démocratie-

chrétienne. En Allemagne, l'alliance CDU/CSU qui, en 1957, réunissait 50,2% des voix, subit une assez forte érosion et, en 1998 ne représente plus que 35,14% des électeurs. Phénomène semblable aux Pays-Bas où, au tournant du siècle, le CDA ne rassemble plus que 27,93% et en Autriche où, l'ÖVP est ramené à 26,91% des voix. Notre pays ne fait pas exception.

Le PSC-CVP rassemble en 1958 46,80% des suffrages. En 1968, après la crise de Louvain, le score est de 20,03% pour le CVP et 11,71% pour le PSC, soit en 10 ans une perte de 15%. En 1991, le CVP ne rassemble plus que 16,81%, et le PSC 7,74%.

En 1999, le résultat est de 13,95% pour le CVP et de 5,47% pour le PSC, soit au total moins d'un électeur sur cinq. Joëlle Milquet hérite donc d'un parti en pleine déroute dont les trois raisons d'être, défendre le monde institutionnel chrétien, incarner le bien commun et réaliser le compromis capital-travail, sont mises à mal par son exclusion du gouvernement.

Convaincus que la perte du pouvoir va asphyxier les partis chrétiens-démocrates et les pousser à se dissoudre dans d'autres partis politiques, les tenants du gouvernement Verhofstadt rêvent de reproduire à tous les niveaux, du local au fédéral, la même exclusion du pouvoir. Les libéraux ouvrent par ailleurs une politique de débauchage à grande échelle. En Wallonie, leur maladresse, leur arrogance et la mauvaise évaluation de la force et de la détermination de la Présidente du PSC feront échouer ces manœuvres.

Face à la situation critique du parti, la Présidente va d'abord tenter d'enrayer la désespérance des cadres de son parti et de repositionner celui-ci sur l'échiquier politique. Elle voudra lui donner un avenir et un vase d'expansion. Elle le fera durant cette période incertaine de 1999 à 2004 au cours de laquelle ses adversaires furent tout autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti.

Elle a visé trois objectifs : dépasser le clivage chrétien-laïc, débarrasser le parti de l'étiquette de «petit frère du CVP» qui lui restait collée à la peau, faire du plus vieux parti francophone un parti jeune, ouvert sur les communautés étrangères et porteur de valeurs modernes.

Ces trois objectifs furent menés de front avec une énergie inflexible et en utilisant au mieux les circonstances.

• Premier objectif : dépasser le clivage chrétien-laïc

Le changement de nom ne fut pas un relifting comme l'avait été l'expression « nouveau PSC ». Il traduisait une double prise d'acte: la laïcisation de la société était une réalité qui, si elle n'atteignait pas encore complètement le monde politique, touchait l'électeur, moyen surtout, s'il était jeune. Par ailleurs, les institutions chrétiennes (syndicats, mutuelles, écoles) garantissaient moins que jamais la fidélité de leurs adhérents au parti. Elles nourrissaient par ailleurs des contacts indispensables avec le pouvoir en utilisant comme relais les autres partis, Ecolo d'abord, PS ensuite, et même le MR. Ce faisant, elles s'inscrivaient dans une société laïcisée où elles incarnaient davantage le service public fonctionnel et l'associatif que le monde chrétien. Leur clientèle n'était plus homogène, dépassait largement les frontières de l'appartenance religieuse et, quelles que soient leurs convictions, recherchait dans ce service public fonctionnel une autonomie de gestion efficace et séduisante et une excellence évidente.

Forte de ces deux constats, la Présidente, sans négliger l'apport de la doctrine sociale de l'Église et l'utilité majeure des organisations chrétiennes, s'en émancipa, à la recherche d'un humanisme ouvert à tous. Parallèlement, au moment où les partis sociaux-démocrates se laissaient tenter par les sirènes du libéralisme et acceptaient partout, et d'abord au sein des institutions européennes, la diminution du pouvoir de l'État, elle s'employa à lui définir un rôle central moins opérateur mais plus régulateur et stratège. En outre, se méfiant du libéralisme individuel, elle mit en avant les vertus de l'action collective et solidaire. Pierre après pierre, elle construisit ainsi sa vision d'un nouvel humanisme.

Deux circonstances allaient la conforter dans sa volonté de s'émanciper rapidement du clivage chrétien/laïc. La première fut la discussion autour de l'euthanasie. D'emblée, elle mesura combien la vision figée de la hiérarchie catholique était incapable de répondre à la souffrance et à la dignité humaine. Elle fut par ailleurs effrayée par les excès de ceux qui dans les partis libéraux et socialistes et chez certains Ecolos, faisaient bon marché de la complexité de la situation et de la volonté réelle (notamment par le recours aux soins palliatifs) des patients de conjuguer fin de vie et dignité humaine. Elle mena alors à propos de ce problème des conversations approfondies avec des athées, des juifs, des protestants et des catholiques progressistes. Elle découvrit alors que pour beaucoup d'humanistes ou simplement de non-catholiques, il était impossible de rejoindre un parti s'affirmant jusque dans son nom représentatif de la doctrine de l'Église catholique. Par contre, au-delà des différences philosophiques, un patrimoine commun et des visions communes pouvaient se traduire dans un mouvement politique nouveau, non matérialiste mais profondément humaniste.

L'autre circonstance fut la négociation de la Saint-Polycarpe. La distribution classique des rôles voulait que le PSC défende l'enseignement libre, les autres partis assurant la défense de l'enseignement officiel. Or, au cours des discussions, Joëlle Milquet, à la surprise de ses interlocuteurs, formula des revendications pour l'enseignement officiel. Certains, notamment les libéraux, s'étonnèrent de cette position. Cependant, le Président du PS fut sans doute le premier à mesurer, à cette occasion, le contenu de cet humanisme nouveau et universel porté par une Présidente du PSC dont, à l'époque, il mesurait mal la personnalité.

• Deuxième objectif : débarrasser le parti de l'image du « petit frère du CVP »

Depuis l'affaire de Louvain, le PSC multipliait les déclarations officielles de distanciation par rapport au CVP. Mais l'image restait dans les esprits d'un petit parti qui, en réalité, bénéficiait du poids du CVP pour renforcer sa position de pouvoir.

Gérard Deprez avait clairement exprimé, à plusieurs reprises, sa volonté de rejeter toute tutelle du parti flamand et de défendre clairement un positionnement plus francophone. Mais l'image d'un parti suiveur pesait lourdement sur le parti.

La Saint-Polycarpe posait à Joëlle Milquet un dilemme. La défection de la VU qui, un temps, avait promis son soutien au gouvernement Verhofstadt, bloquait la possibilité d'un accord sur le refinancement des Communautés. Sans autre soutien extérieur, il y avait fort à parier que le gouvernement ne survivrait pas à cette épreuve. Au CVP, les esprits étaient échauffés. La chute du gouvernement eut été, selon ses dirigeants, la preuve qu'il était impossible de gouverner sans la famille sociale-chrétienne. Le PSC devait donc choisir entre le refinancement de l'enseignement, le soutien à la réforme institutionnelle et la solidarité avec le CVP.

Beaucoup au sein du parti penchaient pour la solution d'unité avec le CVP. Avec une rare détermination, la Présidente trancha et choisit le refinancement et le soutien au gouvernement. Ce faisant, elle émancipait définitivement le PSC d'une « tutelle » du CVP. Menant par ailleurs de main de maître la négociation, elle donnait une nouvelle respectabilité à un parti jugé moribond et le ramenait sur l'échiquier politique. L'opération était délicate car menée à nouveau avec une réticence des cadres mais avec le soutien enthousiaste des membres.

• Troisième objectif : un parti nouveau et une doctrine originale.

Les deux premiers objectifs avaient été atteints par une remarquable exploitation des circonstances, un flair politique certain et en bousculant les cadres du parti.

Tout cela restait cependant fragile. S'imposa alors l'idée d'un changement de nom qui ressemblait fort à un changement radical du parti. Ici aussi, la principale difficulté résidait dans la réticence des cadres du parti, sincèrement attachés à l'histoire et l'image de leur formation politique, mais aussi des conservateurs, effrayés par l'audace de la Présidente et en définitive peu intéressés par les spéculations intellectuelles à la base de sa démarche.

Joëlle Milquet, quant à elle, était convaincue que l'immobilisme et le repli sur soi seraient mortels pour le parti. Seule une vision audacieuse d'un parti postmatérialiste, intégrant les communautés étrangères, rendant à l'État son rôle d'équilibre et conjuguant responsabilité et solidarité permettrait d'occuper une position centrale sur l'échiquier politique. Ses contacts avec les membres et la population renforçaient ses certitudes. Sans atermoiements inutiles, il fallait couronner la première partie de sa Présidence par un repositionnement radical du parti. Habilement, et avec un sens aigu de la manœuvre, elle acquit à ses idées quelques sages du parti. On ne peut à cet égard oublier la remarquable intervention de Raymond Langendries lors du congrès décisif. La réforme du programme et le changement de nom furent adoptés dans l'enthousiasme. Ils arrivent certes trop tard pour influencer les élections de 2003, mais sont assez profonds que pour assurer l'avenir. Restait à reconquérir la participation au pouvoir, but légitime de tout parti politique.

Ce fut plus rapide que prévu. Un bon résultat électoral en 2004 et le sentiment que le cdH était devenu en quelques mois un parti de propositions et un partenaire fiable vinrent briser cette illusion de 1999 : tuer le PSC en le privant de pouvoir et se partager ses dépouilles. Mais ce cdH n'avait plus grand chose de commun avec le passé. Sa Présidente voulait que son programme et sa vision de l'humanisme démocratique soient autre chose que des slogans électoraux.

Au-delà du nécessaire pragmatisme de la participation au pouvoir, le but était de poursuivre la recherche de cette troisième voie entre socialisme et libéralisme et de nourrir cet humanisme démocratique aux contours de plus en plus précis. Période passionnante et perception d'une situation politique, économique et sociale instable avec le sentiment que le laisser-faire absolu prôné par les doctrines libérales nous menait à la catastrophe qui devait survenir en 2008. Plus que jamais, sans doctrine et sans équilibre organisé par l'État, le jeu politique est superficiel, dangereux et n'anticipe rien. Avoir perçu cette dimension n'a pas été le joindre des mérites de Joëlle Milquet durant ces années difficiles.

Jean-Jacques VISEUR, Président du CEPES

Introduction

Après 12 ans de présidence à la tête du PSC et ensuite du cdH, Joëlle Milquet est et restera une figure incontournable du parti. Sa conviction, son engagement et son charisme ont été des atouts majeurs tout au long de son parcours. Mais ce qui ressort le plus au bout de ce chemin, c'est l'énorme travail fourni par la présidente pour servir son parti et pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population belge.

À la veille de son départ, il est temps de faire le bilan de ce long mandat marqué par un grand nombre de faits politiques importants pour le pays. Tout commence en 1998 où, suite à la fin prématurée de la présidence de Charles-Ferdinand Nothomb, Joëlle Milquet accède à la présidence du parti en ticket avec Philippe Maystadt.

Si la présidence de Joëlle Milquet nous apparaît aujourd'hui comme une évidence, elle fut de nombreuses fois remise en question à l'époque. En 1999, Philippe Maystadt est propulsé à la présidence de la Banque européenne d'Investissement et Joëlle Milquet se retrouve seule à la tête du parti. Femme engagée, voulant rendre son parti plus moderne, elle va ignorer les critiques et prouver par son travail qu'elle a sa place à la tête du parti. Les événements politiques s'enchaînent par la suite. Il y aura l'adoption de la monnaie unique, les élections de 1999 qui plongent le PSC dans l'incertitude, la reconstruction du parti qui a suivi, le changement de nom en 2002, la remontée du parti avec l'accession de Joëlle Milquet à un poste ministériel en 2008 jusqu'à la crise politique qui nous touche actuellement. Durant cette décennie, le cdH et sa Présidente ont toujours répondu présents aux sollicitations politiques, ont assumé leurs responsabilités avec assurance et force, et se sont toujours attachés à défendre les idées démocrates-humanistes.

Aujourd'hui, il nous apparaît donc indispensable de se souvenir de tout le travail politique accompli par le parti et par la Présidente pour améliorer la vie des citoyens et citoyennes belges.

Laurent de Briey, Directeur du CEPES

1. Les élections couplées du 13 Juin 1999 : le PSC touche le fond

Les élections fédérales, régionales et européennes de juin 1999 ne sont pas bonnes pour le PSC. En effet, le 13 juin, le PSC paie le prix fort et réalise le plus mauvais score de son histoire en se plaçant quatrième et dernier parti à tous les niveaux de pouvoir.

Entre 1995 et 1999 des affaires telles que Dutroux, Agusta-Dassault, Renault Vilvorde, Forges de Clabecq, INUSOP, l'enquête sur l'assassinat d'André Cools ou encore la crise de la Dioxine sont autant de dossiers qui entachent la majorité gouvernementale et donc le PSC. Cette législature compliquée lui sera fatale et le PSC quittera les gouvernements à tous les niveaux de pouvoir.

À la Chambre, perdant près de 104 000 voix, il perd 2 élus et passe de 12 à 10 sièges. Il passe en Wallonie de 22,5% à 16,8%. À Bruxelles par contre, où Joëlle Milquet est tête de liste pour la première fois avec un excellent score, il reste stable à 9,1% contre 9,3 précédemment.

Au Sénat, la popularité de Philippe Maystadt permet au PSC de limiter la casse mais il cède tout de même près de 60 000 voix et, passe de 19,1% à 16,1% sur le territoire francophone.

C'est au Parlement européen que la chute est la plus vertigineuse, le PSC passe de 18,8% à 13,3% et perd un de ses deux sièges. Au niveau régional et communautaire, le PSC suit la même tendance. En Région wallonne, il cède 80 000 voix et passe de 21,6% à 17,1% et obtient 14 sièges, en perdant 2 au passage.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, il perd 5 000 voix et passe de 9,3% à 7,9%

avec 6 sièges, soit un de moins, contre 9,1% pourtant à la Chambre. Au Parlement de la Communauté française, il perd 2 sièges et en obtient 16 au total.

En Communauté germanophone, le CSP perd un siège et passe de 35,9% à 34,8%.

In fine, le PSC est écarté des majorités à tous les niveaux de pouvoir. Pour la première fois depuis 1958, le PSC se retrouve dans l'opposition. Les majorités en place sont Arc-en-ciel regroupent PS-Ecolo-PRL (FDF-MCC) à l'exception de Bruxelles qui sera gouvernée sans les écologistes.

2. 23 octobre 1999 : Joëlle Milquet accède à la présidence du PSC

Jusqu'en décembre 1995, Gérard Deprez est président du PSC, Joëlle Milquet occupe la place de Secrétaire politique. Lorsque le 16 décembre 1995 le PSC organise son grand congrès de renouveau préparé par Joëlle Milquet, alors secrétaire politique, Gérard Deprez annonce qu'il souhaite quitter la présidence du PSC et, de manière assez claire, sa volonté de voir Joëlle Milquet lui succéder. Pourtant, suite à une différence de 23 voix au bénéfice de son challenger, Charles-Ferdinand Nothomb, elle devra attendre la fin de cette présidence pour être désignée vice-Présidente. En 1998, suite à l'échec de la présidence de Charles Ferdinand Nothomb et son départ anticipé, le parti propose à Philippe Maystadt de devenir président. Ce dernier exigera de se présenter en duo avec Joëlle Milquet. Ils seront donc élus « en ticket » à la présidence du PSC, et Joëlle Milquet restera dans un premier temps vice-Présidente. Néanmoins, cette élection « en ticket » lui prédit l'accession au poste de Présidente dans un avenir plus ou moins proche. Il était écrit que cela arriverait l'année suivante. En effet, Philippe Maystadt connaîtra un mandat très court puisqu'en 1999, il laisse sa place pour rejoindre la BEI (Banque européenne d'investissement). Joëlle Milquet est donc seule à la direction du parti. En 1999, suite aux élections couplées, régionales-communautaires-fédérales-européennes, la défaite est historique et les sociaux-chrétiens perdent la position dominante qu'ils occupaient sur le terrain politique belge depuis le début du XX^e siècle au profit des libéraux. Ils sont forcés, pour la première fois depuis plus de cinquante ans, de faire une cure d'opposition, ce qui modifiera sensiblement la physionomie du parti.

Le départ du paysage politique et/ou du PSC, en quelques mois, de Melchior Wathelet, Gérard Deprez, Charles-Ferdinand Nothomb et Philippe Maystadt a marqué d'autant plus le parti que ces personnes avaient exercé un quasi

monopole sur la gestion, l'orientation du parti et sa représentation au sein des différents gouvernements. C'est dans ce moment de crise profonde du parti que, le 23 octobre 1999, Joëlle Milquet accède à la présidence du PSC, à la suite de la démission de Philippe Maystadt, parti siéger comme directeur de la Banque Européenne d'Investissement. Elle désigne deux vice-Présidents, André Antoine et Jean-Pol Poncelet. Désormais dans l'opposition à tous les niveaux de pouvoir, devant faire face à la déprime profonde et aux tensions internes d'un parti orphelin de sa génération précédente, marginalisée, qui n'a pas connu l'opposition, Joëlle Milquet entame un mandat difficile qu'elle souhaitera être un mandat de rénovation et de reconquête qui sera un défi de grande envergure.

3. Sous la pression d'Ecolo, la loi de sortie du nucléaire est entérinée par le nouveau gouvernement

Conditionnant leur participation au nouveau gouvernement issu des élections législatives de 1999, le parti Ecolo pousse les libéraux et les socialistes à inscrire dans l'accord de gouvernement la sortie complète du nucléaire civil pour 2025 et un moratoire sur la construction de nouvelles centrales.

Le texte de loi sera finalement voté le 31 janvier 2003¹ et prévoit de fermer progressivement les réacteurs nucléaires présents en Belgique. La loi interdit la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et limite à un maximum de 40 ans les permis des sept réacteurs du pays. En pratique, cela signifie que les permis d'exploitation des réacteurs nucléaires suivants doivent être arrêtés aux dates déterminées :

Doel 1 : 15 février 2015

Doel 2 : 1er décembre 2015

Doel 3 : 1er octobre 2022

Doel 4 : 1er juillet 2025

Tihange 1 : 1er octobre 2015

Tihange 2 : 1er février 2023

Tihange 3 : 1er septembre 2025

Il s'agit donc d'une sortie progressive mais qui est toutefois conditionnée et peut être revue par le Roi, après un avis de la Commission de Régulation (la CREG), en cas de force majeure ou de risque de menace d'approvisionnement.

¹ http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a.pl?language=fr&caller=list&cn=2003013138&la=f&fromtab=loi&sql=dt='loi'&tri=dd+as+rank&rech=1&numero=1

Pour le cdH, la programmation de la fin du nucléaire en Belgique, dont il ne remet pas en question l'objectif à long terme, est opérée sans préparation et de manière purement idéologique. Le Gouvernement n'avait alors prévu aucun plan alternatif, que ce soit pour assurer les garanties du respect des objectifs environnementaux et climatiques ou en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétique. L'histoire lui donnera raison.

4. Novembre 1999 : Joëlle Milquet annonce l'élaboration d'un « projet d'avenir » sous l'impulsion de Jean-Jacques Viseur

Ancien ministre des Finances, Jean-Jacques Viseur est chargé, par Joëlle Milquet, de réfléchir et de proposer un nouveau projet pour le mois de mars 1999, afin d'inscrire le PSC dans l'avenir. Il est nommé « rapporteur au renouveau ». Ouvertement de tendance démocrate-chrétienne, soit la tendance centregauche du PSC, Jean-Jacques Viseur remet notamment en question la pertinence du « C » de « Chrétien » dans la dénomination du parti. Dans une interview accordée à *La Libre Belgique* le 1er octobre 1999, il déclare que le PSC doit « devenir le champion d'une laïcité moderne »².

Des réactions se font entendre au sein du parti, notamment du côté de Pierre Harmel et de Jean-Pol Poncelet qui s'opposent publiquement à cette orientation. Toutefois, partant d'un certain nombre de constats tels que le déclin de la pratique religieuse, la faible pénétration du PSC chez les 18-25 ans, le potentiel insuffisant de séduction du statut de « bon gestionnaire » ou encore la nécessité d'un contact plus direct avec la population, Joëlle Milquet, citée par Jean-Jacques Viseur, en conclut que le parti « ne survivrait pas à l'immobilisme et qu'il fallait profiter de l'opposition pour sortir du cadre, devenu trop étroit, des clivages classiques »³. Ainsi, Joëlle Milquet s'inscrivait déjà dans un PSC au centre du jeu politique, hors des clivages traditionnels et déclarait « Je me retrouve dans la définition du Crisp qui affirmait récemment que le PSC évolue vers les notions progressistes, humanistes et morales dans le sens éthique »⁴.

² *La Libre Belgique*, 01/10/1999

³ J.J. Viseur cité dans : DU PSC AU CDH. II. 1999-2004. Paul Wynants. CRISP, Courrier hebdomadaire du CRISP. 2005/30-31 - n° 1895-1896 page 11

⁴ *Le Soir*, 09/03/2000

Selon Jean-Jacques Viseur également, il était devenu nécessaire de faire évoluer le parti car à cette époque, jugeait-il, on assiste «à l'affaiblissement des trois axes qui ont marqué traditionnellement la vie politique belge: chrétiens/laïcs, gauche/droite, Nord/Sud»⁵. Aussi, il souhaite inscrire le parti dans le camp des progressistes et pense que les lignes de fractures futures s'inscriront entre matérialistes et post-matérialistes.

Suite au rapport de Jean-Jacques Viseur au Bureau politique le 13 mars 2000, Joëlle Milquet continue le processus du renouveau et déclare: «Le PSC ne doit être ni à gauche ni à droite, mais se positionner sur d'autres clivages. Le débat sur le centre est sain». André Antoine, alors vice-Président du PSC, appuie cette démarche et souhaite ouvertement s'inscrire dans un véritable centrisme indépendant de la gauche et de la droite⁶. Soutenue par son Bureau politique, Joëlle Milquet fixe son échéancier après les élections communales de 2000 qui sont désormais la priorité du parti.

5. Les élections communales et provinciales d'octobre 2000 : le PSC en reconstruction

Les élections d'octobre 2000 arrivent moins d'un an après l'accession de Joëlle Milquet à la présidence. Le PSC est en chantier et le parti continue son difficile-travail de reconstruction. Non déstabilisée par les tentatives de débauchage venues de toutes parts, la Présidente garde le cap et se veut rassurante sur l'organisation, l'unité et l'avenir du parti.

La nouvelle tendance idéologique qu'elle propose a un objectif clair: «Humaniser la vie!» et décline son action sur 5 principes clés:

1. Parier sur les personnes
2. Créer de l'éthique et organiser la vigilance humaine
3. Intégrer, aider, égaliser
4. Dynamiser et civiliser le marché
5. Créer un État «citoyen actif»

Au niveau communal, le PSC remonte clairement par rapport aux élections de 1999. Il est crédité en Région wallonne de 21,6% des suffrages, contre 17,1% aux élections régionales de 1999 (soit 4% de plus) et 24,9% en 1994 (-3,3%). Le PSC maintient son rôle de parti-pivot puisqu'il est présent dans près de 50% des majorités communales (134 contre 131 en 1994).

Dans les communes bruxelloises, le PSC parvient à se maintenir dans 7 majorités communales sur 9 précédemment.

On peut conclure que les résultats enregistrés par le PSC sont bien moins négatifs que les pertes encourues lors des législatives de juin 1999. Dans l'ensemble, la Wallonie reste résolument rouge et Ecolo enregistre également des avancées électorales.

⁵ *La Libre Belgique*, 01/10/1999

⁶ *Le Soir*, 09/03/2000

Un point marque tout de même de façon positive l'élan que prend le PSC : on assiste à une tendance importante vers un rajeunissement de ses mandataires locaux et provinciaux avec plus d'un tiers de nouveaux candidats élus.

6. Octobre 2000 : la rénovation du parti et le travail d'opposition se mettent en place

Suite aux élections communales et provinciales, le PSC continue sa rénovation. La Présidente, confortée dans son siège par le Bureau politique, est toujours en charge de la rénovation du parti afin de lui donner un nouveau souffle. Pendant ce temps, le Bureau du PSC décide de créer un collège des chefs de groupe chargé de coordonner le travail d'opposition.

Dès le mois de novembre 2000, Joëlle Milquet présente et fait adopter par le Bureau politique la « Méthodologie et l'échéancier en ce qui concerne le renouveau du parti »⁷. Le débat de fond tant sur le nouveau projet politique du PSC que sur sa nouvelle organisation sera officiellement lancé à l'occasion d'une Université d'automne organisée fin novembre 2000 et accessible à tous les membres.

L'Université d'automne sera l'occasion pour les membres de s'exprimer sur le projet de renouveau du PSC. Près de 600 personnes participeront à ces échanges et feront avancer le débat sur les thèmes : Quel nouveau projet politique ? Quelle nouvelle identité ? Quelle nouvelle organisation ?

Dans son discours d'introduction, Joëlle Milquet rassure en déclarant qu'« un parti a besoin de certitudes, de fierté et d'objectifs clairs. C'est ce que ce processus veut lui offrir rapidement ». Elle présente ensuite les 5 caractéristiques-clés du processus du renouveau qu'elle propose : le processus appartient aux membres ; c'est un processus de fond et non un simple lifting ou une opération marketing ; il s'agit d'un processus global, qui prend du temps et qui ne se limite pas à la seule rédaction d'un manifeste ; il n'est pas une rupture douloureuse mais un nouvel élan mobilisateur ; et enfin, il devra clarifier la position du PSC dans le monde politique francophone.

⁷ Voir annexes

Enfin, Joëlle Milquet rappelle le texte fondateur du PSC de 1945 «Les chantiers sont ouverts» qui disait : «Le PSC ne renie aucune des conquêtes de l'ancien parti catholique orientées vers la libéralisation de l'homme et est fier d'en avoir reçu l'héritage. Toute civilisation se fonde sur des valeurs humaines permanentes mais à chaque époque, il faut une traduction nouvelle. Notre société a été profondément bouleversée par la guerre et les crises qui l'ont précédée. À problèmes modernes, solutions originales». Joëlle Milquet propose d'utiliser cette même logique comme base du renouveau du PSC.

Ces balises étant fixées, le parti s'engage dans la réalisation d'un nouveau Manifeste via la construction d'un «Groupe Renouveau» dont les membres sont des personnalités du parti dont Michel Hansenne est le rapporteur. Réfléchissant durant plus de 6 mois, ils proposent finalement au Bureau politique du PSC le 23 avril 2001 «le Manifeste de l'Humanisme Démocratique». Il est approuvé à l'unanimité après une journée de discussion. Le Manifeste sera ensuite présenté aux membres le 9 juin 2001 lors d'un congrès se tenant à Liège et sera approuvé par celui-ci.

Dans son essence, le Manifeste proposé par Joëlle Milquet et ses acolytes souhaite tout simplement «parler humain». Citant André Malraux dans son discours⁸ de présentation, la Présidente du cdH déclare : «Une civilisation de l'homme seul ne dure pas très longtemps». Partant de ce principe, elle considère que «Parler humain», c'est donc tout simplement remettre la relation humaine au cœur d'un projet politique, c'est réhabiliter la fraternité, cette valeur oubliée qu'un nombre croissant de penseurs considèrent de plus en plus comme La nouvelle utopie du XXI^e siècle».

Mais cet humanisme est également un humanisme «démocratique». À ce titre, il possède une double fonction. «Il précise tout d'abord que nous voulons construire un projet de société de nature proprement politique. Il renvoie aussi à une exigence forte de participation tant au sein de la société économique, démocratique et sociale qu'au sein du Parti. Si l'humanisme démocratique est un concept politique et si le lien entre les hommes en est la base, cela signifie que nous devons construire ensemble les éléments politiques qui fondent une «société participative».

Enfin, ce nouveau Manifeste propose les 5 principes directeurs de l'humanisme démocratique :

1. La promotion du lien social et des relations humaines
2. La mise en place de nouvelles normes collectives

3. Miser sur la responsabilité à travers une société civile forte, un marché-dynamique mais civilisé et un État consistant
4. Réconcilier l'homme et la nature et promouvoir un développement durable
5. Miser sur l'éducation et le développement humain

En faisant le pari de l'humain, le PSC possède sa nouvelle ligne directrice et sa nouvelle doctrine. Ce projet complet sera présenté par ailleurs par Joëlle Milquet dans un livre intitulé «l'humanisme démocratique» aux éditions Luc Pire en 2002.

⁸ J. Milquet, Discours du 9/06/2001 à Liège

7. 29 juin 2001 : le PSC joue un rôle historique lors des accords de la Saint-Polycarpe

Ce que l'histoire a retenu comme étant les accords de la Saint-Polycarpe sont en réalité un ensemble d'accords institutionnels et financiers entre les partis francophones et les partis flamands. Il s'agit de la dernière réforme de l'État qui a permis notamment la régionalisation de certaines compétences : agriculture, commerce extérieur, tutelle des communes et provinces, partiellement la coopération au développement, le refinancement des Communautés et notamment de l'enseignement, ainsi qu'une certaine autonomie fiscale des Régions.

Il s'agira d'un moment-clé pour la reconnaissance de l'importance du rôle interne et externe de Joëlle Milquet et pour la crédibilité et le désenclavement du PSC. Largement marginalisé politiquement par les autres partis depuis 1999, il réalise un retour en force « dans le jeu » institutionnel et fédéral. Le PSC qui était devenu indispensable pour obtenir une majorité des deux-tiers au Parlement fédéral après la défection de la VU, est sollicité pour soutenir une réforme qu'il n'avait pas négociée et dont il critiquait notamment le transfert de la tutelle des communes à facilités à la Région Flamande.

En effet, la majorité gouvernementale dirigée par Guy Verhofstadt avait entamé dès 1999 et le début de sa législature, des discussions afin d'obtenir un accord institutionnel au sein de la majorité (PRL-FDF-MCC, PS, Ecolo, VLD, SP, AGA-LEV) tout en espérant rallier la Volksunie (VU), parti nationaliste flamand, pour obtenir une majorité suffisante au Parlement. Devant faire face au refus de la moitié des élus de la VU de voter le compromis négocié, ainsi qu'au refus de tous les élus FDF de voter une partie du compromis, le Premier ministre est devant une impasse et le PSC deviendra très vite sa seule alternative pour permettre au pays de continuer à avancer.

Aussi, le gouvernement décida d'inviter le PSC à participer à cette négociation.

Une grande partie du PSC et notamment Jean-Pol Poncelet, Chef de groupe à la Chambre est opposé à l'idée de « dépanner » la majorité et de quitter un rôle d'opposition. Joëlle Milquet n'est pas de cet avis. Elle estime que le devoir du parti est de dépasser les intérêts partitocratiques du moment et de jouer un rôle constructif par sens de l'État en permettant le refinancement de l'Enseignement qui était pour elle un objectif impératif et prioritaire. Évaluant les conséquences désastreuses d'un échec des négociations pour l'enseignement francophone et convaincue que toute renégociation, dans un autre contexte politique, eut été pire, la Présidente a pu convaincre le PSC d'entrer dans cette négociation, en imposant tout d'abord, comme condition, une amélioration substantielle du financement des écoles subventionnées en Communauté française selon le principe « un enfant égale un enfant ». La Présidente négocia donc de manière ferme avec ses collègues francophones, pour la première fois, sur base d'une proposition de texte de Décret qu'elle avait préparée à cet effet avec le directeur du CEPESS de l'époque, Etienne Michel.

La solution fut trouvée le 5 juin 2001 par les accords de la Saint-Boniface considérés comme historiques car ils constituaient une sorte de nouveau « Pacte scolaire » strictement intra-francophone dans lequel le PSC, jouant de son rapport de force, engrangea plus en quelques jours en matière d'égalité de traitement entre écoles, que durant une décennie. Cet accord valut à la Présidente les félicitations et remerciements de la CSC-Enseignement et de son responsable, Régis Dohogne.

Par ailleurs, une fois ce résultat engrangé au niveau de la Communauté française, c'est au niveau fédéral que la Présidente exigea et obtint un élément-clé supplémentaire : la signature de la Convention-Cadre⁹ pour les minorités.

Ce moment fut essentiel pour la crédibilité du PSC et de sa présidente qui purent démontrer une capacité efficace de négociateur, de se distancer du CD&V (qui désapprouva clairement cette décision) et de prouver la volonté de servir cet intérêt général souvent mis en avant par Joëlle Milquet. Sans cette attitude, l'enseignement de la Communauté française aurait perdu plus d'un milliard de refinancement.

⁹ Convention qui doit également être approuvée dans les Parlements régionaux.

8. Novembre 2001 : la Sabena est mise en faillite

La Sabena était depuis 1923 la compagnie nationale d'aviation belge et constituait une des plus vieilles compagnies aériennes du monde. En proie à des difficultés financières, elle était peu à peu sortie du giron de l'État qui avait revendu 49% de ses parts à Swissair.

Malgré un plan de restructuration et la participation à un réseau stratégique nommé « Qualiflyer » pour réduire les coûts, l'entreprise n'a pas su se redresser et rectifier sa situation économique délicate. Aussi, le 7 novembre 2001, la Sabena est déclarée en faillite. Cette faillite constitue un drame humain et socio-économique d'une ampleur sans précédent. Elle concerne directement 8 000 travailleurs et, indirectement, près du double.

En 2003, le Bureau du Plan évaluera cette perte de substance économique à 0,65% du PIB, soit plus de 1 500 millions euros. Ceci, sans compter le gâchis social et la somme des drames humains que constituent les 17 000 pertes d'emplois directs et indirects, ainsi que le préjudice financier pour les pouvoirs publics. Par ailleurs, la perte de crédibilité du gouvernement, des milliers d'entreprises exportatrices et finalement de tous les Belges aux yeux de l'Europe et de toute la communauté internationale constitue également le lourd poids de cette catastrophe.

Sous la pression du PSC, alors dans l'opposition, une Commission d'enquête parlementaire fut mise en place en décembre 2001 pour faire la lumière sur cette affaire. Le président de cette Commission était le parlementaire PSC Raymond Langendries. Ses conclusions furent sans appel tandis que des recommandations ont pu être formulées.

En effet, le cdH jugeait en 2003¹⁰ que ce rapport constituait politiquement le constat selon lequel les responsabilités de la faillite de la Sabena sont à imputer au premier rang au groupe Swissair, mais aussi aux gestionnaires successifs de l'entreprise Sabena, ainsi qu'aux derniers ministres en charge de l'Entreprise et au gouvernement fédéral alors en place dans son ensemble, représentant l'État-actionnaire majoritaire. Une enquête judiciaire a finalement été ouverte et, début 2011, « la neuvième chambre de la Cour d'appel a rendu son verdict, selon lequel Swissair, compagnie helvétique désormais en faillite, est l'unique responsable de la faillite de la Sabena en novembre 2001. La cour d'appel a estimé que la responsabilité était imputée à SAirGroup, maison mère de Swissair, actionnaire minoritaire de la Sabena de 1995 à 2001. La Cour a reconnu que la compagnie aérienne suisse avait manqué à ses obligations contractuelles dans le cadre des accords Astoria conclus en août 2001 »¹¹.

Toutefois, le 22 février 2011, le tribunal de première instance de Zürich a rendu un arrêt qui rejette toutes les demandes du gouvernement belge et consorts visant à constater l'état de colocation établi par les liquidateurs de SAirGroup et SAir-Lines, maisons mères de l'ancienne compagnie aérienne suisse Swissair. En effet, il considère que « Swissair n'a commis aucune faute ayant eu comme conséquence la faillite de l'ancienne compagnie »¹².

Aujourd'hui, la situation n'a toujours pas évolué, la responsabilité de l'un et/ou l'autre reste suspendue aux appels et pourvois en Cassation intentés par l'État belge et par les créanciers de Swissair.

¹⁰ Conférence de presse du cdH du 7 février 2003: Le cdH tire les conclusions de l'issue des travaux de la Commission d'enquête « Sabena »

¹¹ www.trends.be, dépêche du jeudi 27 janvier 2011 à 14h15

¹² www.trends.be, dépêche du jeudi 27 janvier 2011 à 14h15

9. Septembre 2001 : L'opération AIR (Alternatives – Idées – Réformes) est lancée par Joëlle Milquet

Suite à l'adoption de la Charte de l'Humanisme démocratique, le PSC continue sa rénovation et passe dans ce qu'il a appelé la seconde phase de son renouveau.

Aussi, lors de l'Université d'été d'août 2001, Joëlle Milquet annonce le lancement d'une vaste opération qui va s'étaler sur 15 mois de travail, de consultations et de réflexion avec comme objectifs, d'une part d'écouter et entendre les Belges sur leurs attentes et leurs problèmes dans le cadre d'un véritable plan de rencontres avec la société civile et d'audit de ses besoins, et d'autre part, de proposer, à l'issue de ce parcours, un nouveau projet politique.

Cette opération était nommée A.I.R pour « Alternatives-Idées-Réformes »: « Alternatives » pour démontrer la volonté du PSC de trouver avec la société civile des alternatives à certains systèmes dépassés, aux dysfonctionnements constatés dans différents secteurs « Idées » par désir de lancer en toute liberté des idées nouvelles et audacieuses et d'aborder l'organisation de notre société, de ses normes, de sa mentalité, de ses modes de fonctionnement avec un autre regard en osant faire parfois table rase des systèmes existants pour en reconstruire de nouveaux mieux adaptés « Réformes » car la dynamique de l'opération réside dans une volonté d'action novatrice et réformatrice réelle du PSC face au fonctionnement de notre système politique, institutionnel, éducatif, social ou économique. L'un des objectifs de l'opération, c'est, de proposer les réformes nécessaires à l'amélioration de la vie des citoyens.

Ces travaux se sont articulés autour de 6 contrats pour l'avenir sur des thématiques

clés telles que l'éducation, le social, la démocratie, la qualité de vie et la santé, l'économie et enfin, la culture.

L'opération A.I.R. sera un véritable succès et contribuera à rédiger le programme du cdH pour les élections fédérales de 2003. Au final, ce sont plus de 200 experts de tous horizons qui ont pris part à cette opération qui aura touché près de 30 000 personnes au cours de 300 forums.

10. Le 18 mai 2002 : le PSC devient cdH

Après l'adoption de la Charte de l'Humanisme démocratique et l'opération AIR, la troisième et dernière étape de la rénovation du parti consistait en son changement de nom. Au terme d'un long processus de discussion mené par Joëlle Milquet dans tous les arrondissements, le congrès du PSC a adopté les nouveaux statuts et la nouvelle dénomination du parti : centre démocrate Humaniste (cdH), nom qui fut travaillé, testé, pensé par la Présidente et dévoilé au bureau politique la veille du Congrès.

Conscient de l'évolution de notre société vers la déconfectionnalisation et une multiculturalité accrue, et souhaitant être le parti de tous les citoyens sans faire d'exclusion, la question de l'abandon du « C », historique de « Chrétien », est mise sur la table par Joëlle Milquet et approuvé par son Comité Directeur. Le parti qualifie alors cette question comme une nécessaire adaptation, une continuité, un lien entre le passé et l'avenir.

Dès le bureau du Comité Directeur du 13 mai 2002, sans dévoiler de nom, les trois concepts-clés d'« humanisme », de « démocratie » et de « centre » sont approuvés par les instances dirigeantes du parti à une large majorité de 31 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Ce changement de nom sera entériné lors d'un congrès statutaire organisé à Bruxelles, le 18 mai 2002 et qui réunit près de 1500 personnes. Dans son discours d'introduction Joëlle Milquet donne le ton en citant Jean d'Ormesson : « L'avenir sans le passé est aveugle ; le passé sans l'avenir est stérile ». Elle considère que cette volonté de changement de nom ressemble à celle menée 56 ans plus tôt, en 1945, par les jeunes de la Relève. Ils avaient courageusement pris le risque de changer le nom du parti, de passer du « parti catholique » ressenti alors comme fermé et trop confessionnel, au concept plus large de « chrétien ». Citant

les pères fondateurs du PSC : « le PSC ne renie aucune des conquêtes de l'ancien parti catholique orientées vers la libéralisation de l'homme et est fier d'en avoir reçu l'héritage. Toute civilisation se fonde sur des valeurs humaines permanentes mais à chaque époque, il faut une traduction nouvelle à problèmes modernes, solutions originales... », Joëlle Milquet propose, un demi-siècle plus tard, « d'élaborer à notre tour cette traduction nouvelle sans non plus renier notre héritage ». Pour elle, l'humanisme est le concept qui permet le mieux d'évoluer, de répondre aux nouveaux défis du siècle et de fédérer l'ensemble des citoyens tout en continuant à porter des valeurs fortes inspirées du personnalisme chrétien.

Persuadé de la nécessité de rénover non seulement le message politique mais également l'image du parti, le Congrès, pourtant chahuté par un groupe d'opposants au changement de nom, adoptera dans l'enthousiasme l'abandon de cette référence au « C » et un nouveau nom : le « cdH » soit le centre démocrate Humaniste.

Un nouveau parti était né et le défi, qui semblait irréalisable, lancé par la Présidente à son arrivée, était relevé. Depuis lors, le cdH fête son anniversaire, chaque année, à cette date et en a fait en quelque sorte son « premier mai ».

Les trois concepts fédérateurs se veulent à l'image de l'évolution de la société et sont définis par le parti comme tels :

Le centre : comme un lieu de rencontres et de rassemblement, au cœur de la société, en pleine proximité, ouvert à tous les citoyens, quels que soient leur statut social, leur nationalité, leurs convictions.

Le centre, aussi, car il privilégie le dialogue au conflit, la relation à la compétition, parce qu'il souhaite réconcilier la liberté et l'égalité, la solidarité et la responsabilité.

Le centre, parce qu'il se situe au-delà de la droite et de la gauche et qu'il souhaite offrir aux citoyens une alternative moderne aux vieux clivages dépassés du XIX^e siècle, au-delà des conflits de classes.

Démocrate : car le parti refuse le populisme, le racisme et les simplismes. Il souhaite construire une société tolérante et participative qui considère chaque citoyen comme un acteur responsable de son destin et de sa communauté, à qui l'État doit laisser un rôle d'action et de décision important.

Humaniste : l'humanisme démocratique, est considéré comme la nouvelle utopie politique du XXI^e siècle. C'est une nouvelle voie qui va au-delà du

socialisme, du libéralisme et de l'écologie. C'est un concept moderne qui répond aux dérives d'une société devenue individualiste et matérialiste, d'une société qui isole et rend chacun indifférent au sort de l'autre. Il veut réimposer l'homme à lui-même, aux autres, au marché, à la science, au pouvoir et aux institutions. Il veut remettre le sens de l'autre et de la relation humaine au cœur d'un projet politique. Il a tout simplement l'ambition d'ajouter à la liberté et à l'égalité la notion de plus en plus moderne de fraternité !

Idéologiquement cette théorie part d'un constat : le libéralisme, autant que le socialisme, ont fait leur temps car ils ne correspondent plus aux attentes des citoyens. Ils ne prennent pas assez le facteur humain en compte. Or c'est justement d'humanité dont le monde politique a besoin. Il faut dès lors repenser la politique, l'économie et la vie sociale en ces termes. Le devoir historique du parti est donc de définir les contours d'une nouvelle offre politique se situant au-delà du libéralisme, du socialisme et de l'écologie. Si le rapport de l'homme à la nature a été la dernière utopie politique du XX^e siècle, le XXI^e doit être celui du retour à l'humain et de l'accomplissement de l'individu en tant que personne.

Cet humanisme se décline sous quatre caractéristiques. Il est d'abord social car il parle de responsabilité solidaire et non solitaire. L'aspect social de l'humanisme diffère de celui des socialistes car il conçoit la solidarité comme n'étant pas uniquement une affaire d'Etat mais dépendant aussi et surtout de l'engagement de chacun vis-à-vis des autres, ce qui implique la promotion d'un volontariat et d'un secteur associatif fort et actif au sein de la société. Il diffère également des libéraux en se fixant comme but de civiliser le marché. L'humanisme se veut également familial car la famille est le premier lieu de fraternité et d'apprentissage du sens de l'autre et de la solidarité. La famille est, en outre, le premier vecteur de transmission des valeurs et du rapport aux normes.

En ce sens, l'aide aux familles et l'éducation deviennent des priorités majeures. L'humanisme est aussi moral parce qu'il s'oppose au matérialisme qui enferme l'homme dans le « dogme des choses » exalté par la société de consommation. L'humanisme ne perçoit pas l'homme comme un consommateur ou un client mais comme un être humain à part entière. L'humanisme est enfin démocratique car il veut réimposer le choix de l'humain comme supérieur par rapport à l'économie ou la technocratie, et promouvoir une démocratie réellement participative. Il suppose également une vision démocratique à long terme face à une logique consumériste de l'instant voulue par les démagogues et les populistes. L'humanisme refuse en effet que les citoyens s'enferment dans une solution de simplicité ou de fuite en avant. En conclusion, l'humanisme correspond à une réinven-

tion de la démocratie afin de sauver la dimension politique d'une société et se veut, à ce titre, le rempart le plus fort contre les extrémismes de tous bords.

Avec ce changement de nom et ce remplacement au centre de l'échiquier politique, le parti clôt une page de son histoire et s'inscrit dans une nouvelle ère d'ouverture. Toutefois, pour concrétiser ce changement de nom, le parti devait également revoir ses statuts en y intégrant la Charte de l'Humanisme démocratique ainsi qu'en renforçant la démocratie interne. Le cdH s'ouvre ainsi le plus largement possible aux gens. Au-delà des membres, il crée, sur base d'une proposition de la Présidente, le concept de «citoyens intéressés» qui sont des personnes ayant manifesté leur intérêt à l'égard du parti et ses valeurs, et qui désirent, tout en ne devenant pas membres, participer aux activités et manifestations du parti ou recevoir des informations. Les nouveaux statuts prévoient également une représentation de 10 membres élus pour siéger au «Bureau politique» du cdH qui remplace le «Comité Directeur». En outre, diverses instances sont créées ou remises en valeur : jeunes, femmes, aînés, mandataires locaux. Concrètement, cela se traduira également dans l'orientation du cdH vers la société civile avec des Ministres¹³ qui en sont issus, tels que Marie-Dominique Simonet, Catherine Fonck et Josly Piette ou des parlementaires tels que Francis Delpérée, Anne Delvaux, Georges Dallemagne ou encore Pierre Migisha.

Le cdH nouvellement constitué pouvait dès lors s'attaquer à la campagne électorale pour les élections fédérales de 2003 avec un nouveau socle identitaire soutenu par une écrasante majorité de ses instances et de ses militants.

11. 28 mai 2002 : la loi dépénalisant l'euthanasie est votée

Le 28 mai 2002, une loi autorisant l'euthanasie est votée. La Belgique devient le deuxième pays au monde, après les Pays-Bas, à dépénaliser l'euthanasie active, définie dans la loi comme étant «l'acte, pratiqué par un tiers, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne à la demande de celle-ci». Cette loi voit le jour après deux années de discussions autour de cet épineux sujet.

Désormais, une personne en fin de vie souffrant d'une maladie incurable peut donc avoir recours à ce mécanisme, sous trois conditions fondamentales : la personne doit être consciente de sa demande et être majeure (ou au moins mineur émancipé), la demande doit être répétée et ne souffrir d'aucune influence extérieure, et l'état du patient doit être jugé incurable, en phase terminale et plonger le patient dans un état de souffrance physique et psychique constante et insupportable.

En outre, deux médecins différents doivent être consultés et un laps de temps d'un mois minimum doit s'être écoulé entre la demande d'euthanasie et l'acte lui-même.

En mai 2002, le PSC, qui avait déposé sa propre proposition comprenant des conditions plus strictes, a décidé de voter contre le projet de loi, considérant qu'il ne présentait pas les conditions suffisantes de sécurité des personnes et du respect du droit à la vie¹⁴. Bien qu'il ne soit pas opposé à l'adoption d'une législation sur la fin de vie, le projet de loi prenait le risque, selon le PSC, de ne pas protéger suffisamment les personnes faibles ou en difficulté. Le PSC demandait une extension des conditions minimales afin de rendre l'acte plus exceptionnel : offre

¹³ A partir de 2004

¹⁴ GROUPE PSC A LA CHAMBRE, Communiqué de presse, 16/05/2002

de soins palliatifs comme préalable indispensable, interdiction de l'euthanasie pour tous les mineurs d'âge (même émancipés) et, enfin, que l'acte d'euthanasie soit pratiqué uniquement par un médecin (et non par un tiers comme le prévoit le projet de loi). De plus, le texte de loi laissait de nombreuses zones d'ombre qui pouvaient poser des problèmes pratiques conséquents.

Tout d'abord, les modalités de l'information à apporter aux malades n'étaient pas vraiment définies. Ensuite, la formation du personnel hospitalier et des maisons de retraite n'étant pas prévue, cette situation laisse ces gens se débrouiller seuls face à ces situations nouvelles. Enfin, une loi sur l'euthanasie pouvait entraîner l'arrêt de la recherche sur les soins palliatifs.

Auparavant, le PSC était déjà intervenu plusieurs fois sur le sujet (notamment en 1999¹⁵ et en 2000¹⁶) afin de souligner le caractère très sensible du dossier qui nécessite des débats plus sereins et plus nombreux, et le risque de traitement trop idéologique de la question par certaines formations politiques. Il avait, en outre, déjà dénoncé les zones d'ombres qu'il fustigeait en 2002 et insisté sur l'absolue nécessité de réfléchir à des solutions plus nuancées, le PSC avait même plaidé en janvier 2000 pour une consultation populaire¹⁷ afin de s'informer de l'opinion de la population sur la question et de désidéologiser le débat.

En 2003, un arrêté royal fixera les modalités de déclaration anticipée relative à l'euthanasie pour toute personne majeure dans le cas où celle-ci ne serait plus capable de le faire ultérieurement.

12. 2002 : Le dossier du circuit de Spa-Francorchamps

Suite à la loi interdisant la publicité contre le tabac en 1997, l'avenir du circuit de Formule 1 de Spa-Francorchamps se retrouve compromis. En effet, certaines écuries étaient sponsorisées par des grandes marques de cigarettes. En 2002, la majorité de l'époque, PS-MR-Ecolo se trouve divisée face à la marche à suivre, le PS et le MR désirant sauvegarder à tout prix l'événement face à Ecolo, inflexible quant à sa position radicale sur la loi anti-tabac. La formation écologiste refuse donc de revoir la loi de 1997 ou d'y apporter, comme le souhaitent ses comparses de la majorité, des dérogations pour les manifestations sportives internationales.

Le Grand Prix de 2003 et ceux des années suivantes ne pourront donc avoir lieu.

Afin de trouver une solution au problème et de sauver la Formule 1 en Belgique, le PS et le MR se tournent alors vers le cdH. Celui-ci défend également l'idée et rejoint socialistes et libéraux sur le sujet, moyennant, suivant l'idée d'André Antoine, la création d'un fonds de la Communauté française pour la création d'actions préventives anti-cigarettes.

Le sauvetage du circuit de Spa-Francorchamps n'a pas fait renoncer le cdH à son combat anti-tabac. Le parti a d'ailleurs appuyé toutes les mesures afin de lutter contre le tabagisme actif et passif. En 2004¹⁸, le cdH met sur pied un plan global de lutte contre le tabagisme. En 2006¹⁹, il émet une proposition de décret relative à l'interdiction de fumer à l'école.

¹⁵ BUREAU POLITIQUE DU PSC, Communiqué de presse, 22/12/1999.

¹⁶ BUREAU POLITIQUE DU PSC, Communiqué de presse, 09/06/2000.

¹⁷ BUREAU POLITIQUE DU PSC, Conférence de presse, 12/01/2000.

¹⁸ Education Santé, n°186, janvier, Tabagisme. Lutte contre le Tabac. Politique de Santé, 2004

¹⁹ Site du parlement de la Communauté Française, Proposition de résolution relative à la lutte contre le tabagisme à l'école, (page consultée le 25/07/2011), [html], <http://www.pcf.be/req/info/document?id=001194033>

En 2009²⁰, le parti et entre autres son ex-ministre francophone de la Santé, Catherine Fonck, soutiennent ardemment l'interdiction totale de fumer dans le secteur Horeca. Malheureusement, l'interdiction ne sera que partielle, réservée aux restaurants. Le parti maintient ses positions et a vu récemment son combat aboutir puisqu'il est interdit de fumer dans les cafés depuis le 1er juillet 2011.

13. Elections de 2003 : confirmation que le parti est en reconstruction

Le cdH se présente aux législatives du 18 mai 2003 pour la première fois depuis le changement de nom. En pleine reconstruction le parti de Joëlle Milquet propose un programme titré « Place à l'humain ». Seul parti francophone dans l'opposition depuis 1999, il se présente comme une véritable alternative avec comme concept central « le respect ». Joëlle Milquet, lors du congrès programmatique, le décrivait comme ceci : « Sur le fond, notre alternative humaniste est un calcul simple : plus de familles et d'éducation, plus de normes, moins de violence, plus de santé, moins d'insécurité d'existence ».

Alors qu'Ecolo plaide pour une forme de convergence des gauches et se rapproche ainsi du PS, et que de son côté le PRL s'allie avec le FDF, le PFF et le MCC de Gérard Deprez pour créer le MR, le cdH confirme son statut de parti au centre du jeu politique. Joëlle Milquet répète à plusieurs reprises sa volonté de s'affranchir d'une simple opposition droite-gauche et de se positionner au-dessus de ces clivages traditionnels.

Les résultats électoraux restent en demi-teinte. Si la marche vers l'avant est bien enclenchée à Bruxelles-Hal-Vilvorde, le cdH ne parvient pas à remonter la pente en Région wallonne.

À la Chambre, le cdH décroche 8 sièges, soit 2 de moins qu'en 1999. En Wallonie, il pèse 15,4% soit 1,4% de moins que quatre ans plus tôt, et perd ses deux sièges à Liège et dans le Hainaut. Il redevient tout de même la troisième force politique en Région wallonne grâce à la défaite cuisante des écologistes.

²⁰ GUTIERREZ & RICARDO (Le Soir), « Illégal, l'interdit partiel du tabac ? », article du 9/12/2009, (page consultée le 26/07/2011), [html], http://archives.lesoir.be/sante-le-bannissement-du-tabac-dans-les-cafes-qui_t-20091209-00R99R.html?queryand=interdiction+de+fumer+dans+les+restaurants+Fonck&firstHit=0&by=10&whn=-1&sort=score&pos=1&all=6&nav=1

A Bruxelles-Capitale²¹ il obtient 9,6% gagnant 0,5% par rapport à 1999. Cette amélioration significative est due notamment à la présence de Joëlle Milquet sur la liste et son excellent score personnel de 27 530 voix.

Au Sénat, le cdH arrive à 14,7% en territoire francophone et ne compte plus que 2 élus directs soit un de moins que quatre années auparavant. Pourtant, une nouvelle fois, Joëlle Milquet se distingue en obtenant le troisième score en Belgique francophone avec 185 717 voix de préférence juste derrière Elio Di Rupo et Louis Michel. La présidente du cdH s'affirme comme première femme politique en Communauté française et est confortée à la tête de sa formation politique.

Pour la deuxième fois consécutive, le cdH (le PSC en 1999) se retrouve dans l'opposition au niveau fédéral. Le gouvernement fédéral se forme entre libéraux et socialistes du nord comme du sud du pays en éjectant les verts qui ont subi une cuisante défaite.

Toutefois, on note une fois de plus que dans la même logique que trois ans plus tôt, l'effort de rajeunissement est indiscutable. En Communauté française, le cdH est la formation dont la moyenne d'âge (42,8 ans) est la plus basse. Il est aussi le parti où la proportion de candidats de moins de 35 ans est la plus élevée.

²¹ Hors Hal-Vilvorde

14. Place des femmes en politique : le cdH soutient la place des femmes en politique

Le combat pour l'égalité hommes-femmes a toujours été un combat important pour le cdH. Après Antoinette Spaak au FDF, Joëlle Milquet devient la seconde femme Présidente de parti. Dès cette date, la Présidente a souhaité que de nombreuses femmes se lancent en politique au cdH, qu'elles aient des places visibles et efficaces et accèdent à de hautes fonctions. Elle aura permis notamment à Julie de Groote, Céline Fremault, Marie-Martine Schyns, Catherine Fonck, Marie-Dominique Simonet, Véronique Salvi, Vanessa Matz, Christine Servaes, Fatima Moussaoui, Anne Delvaux, Anne-Catherine Goffinet, Myriam Delacroix, de devenir des nouvelles parlementaires ou ministres.

C'est dans cet état d'esprit que le parti apporte naturellement son soutien en 2003 à une loi imposant un minimum d'un tiers de femmes sur une même liste électorale et stipulant qu'au moins une représentante de la gente féminine doit se trouver dans les trois premières places de la liste. Cette loi est en application pour les élections fédérales législatives de 2003. L'année suivante, ce n'est plus seulement dans les trois premières places de la liste électorale que doit se trouver une femme mais bien dans les deux premières. Cette politique portera ses fruits puisque aujourd'hui, 35% des élus du Parlement sont des femmes. La Chambre de représentants plus féminisée que le Sénat, compte en 2010, 39% de femmes (contre 22% en 1999) du côté francophone et 32% (contre 17,5% en 1999) du côté néerlandophone.

Certes, la féminisation de la classe politique n'est pas encore achevée mais cette étape importante que constitue la loi de 2003 a permis au processus naturel de l'égalité hommes-femmes, question fondamentale pour le cdH qui se bat avec acharnement contre toute forme de discrimination, de se poursuivre en politique.

À cet égard, le cdH a également appliqué le principe de parité hommes-femmes dans de nombreux domaines, notamment la désignation de ses ministres fédéraux et régionaux. En effet, le parti compte 2 femmes ministres sur 5 au total en 2004 et 3 femmes ministres sur 6 en tout en 2008. De 2009 à aujourd'hui, le cdH compte deux femmes occupant des ministères-clés : Marie-Dominique Simonet pour l'enseignement obligatoire en Communauté française et Joëlle Milquet, ministre fédérale de l'Emploi et de l'Égalité des chances (et Vice-Première ministre). De même, les statuts du parti stipulent qu'au moins une femme doit se trouver dans le trio de présidence (comprenant le Président du parti et les deux vice-Présidents).

De plus, ayant comme compétence ministérielle l'égalité des chances, Joëlle Milquet a pris différentes mesures afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes : projet d'un plan d'action national contre les violences faites aux femmes, lutte contre l'écart salarial entre hommes et femmes pour le même travail via diverses réformes telles que : la convention collective de travail n25 rendue obligatoire à l'ensemble des secteurs depuis octobre 2008 et l'instruction aux présidents des différents comités paritaires leur demandant de placer la problématique du traitement égal des femmes et des hommes à l'ordre du jour des conférences sectorielles ainsi que d'aborder la problématique de l'introduction des systèmes d'évaluation des fonctions sexuellement neutres dans les divers comités paritaires.

Récemment, le 16 juin 2011, le cdH a fait voter une loi stipulant qu'au moins un tiers des membres du conseil d'administration des entreprises devraient être des femmes, et ce afin de faire évoluer l'égalité hommes-femmes également dans le monde du travail.

15. Septembre 2003 : les élections internes au cdH sont remportées par Joëlle Milquet

En septembre 2003, au terme d'un mandat de 4 ans, des élections présidentielles sont organisées conformément aux statuts²² du cdH.

Les candidats étaient au nombre de 4, la campagne interne est menée avec Denis Grimberghs, Richard Fournaux, Fabrice Salembier, et Joëlle Milquet, Présidente sortante et députée fédérale. À ce titre, la presse salue l'épreuve démocratique et l'ouverture dont le jeune parti fait preuve dans l'organisation de ces élections.

Le Soir note que « contrairement à ce qui se passe au PS ou au MR, l'élection présidentielle du cdH est réellement ouverte à la concurrence et comporte, elle, une prise de risques »²³.

Six débats seront organisés partout en Communauté française et seront ouverts aux militants afin qu'ils puissent se faire une opinion sur le projet de chacun des candidats.

Présentant son bilan en termes d'image du parti, de rénovation nécessaire de son idéologie et du changement de son nom, Joëlle Milquet propose un second mandat pour asseoir la rénovation, redéployer le cdH partout en Communauté française et lui permettre de revenir dans les majorités. Son programme souhaite clarifier l'identité au centre, renforcer l'ancrage local et continuer le rajeunissement du parti.

²² Statuts du cdH, article 35 § 1^{er} : Le président est élu dans les six premiers mois de la législature communale et au cours du premier semestre de la quatrième année de la législature.

²³ *Le Soir* du 26/08/2003

Richard Fournaux est, quant à lui, député-bourgmestre de Dinant, et souhaite que le cdH se repositionne au centre-droit, notamment sur le terrain économique. Opposant de Milquet depuis 1999, il souhaite toutefois conserver le nom et l'idéologie humaniste du cdH et dément à plusieurs reprises l'intention de passer au MR s'il perd cette élection²⁴.

Denis Grimberghs membre de la Démocratie-Chrétienne, l'aile gauche du parti, se présente alors qu'il possède un mandat de député régional bruxellois. Il souhaite resserrer au centre-gauche les priorités du parti sur la famille et le socioéconomique et veut travailler avec «le peuple cdH», se rapprocher de la base du parti.

Enfin, le dernier candidat est Fabrice Salembier, Président d'arrondissement du cdH de Waremme, souhaite fédérer les courants de gauche et de droite et rapprocher le cdH de sa base militante.

Finalement, ce sont près de 64% des 22000 membres qui ont voté avec 13408 votes valables et 44 bulletins blancs ou nuls, c'est tout d'abord un véritable plébiscite de la démocratie interne du parti.

Recueillant, face à ses trois concurrents, 62,61% soit 8392 voix, Joëlle Milquet est réélue présidente du cdH pour 4 ans. Richard Fournaux recueillera 28,31%, soit moins de la moitié, Denis Grimberghs 7,02% et enfin Fabrice Salembier 2,05%.

En nommant André Antoine et Melchior Wathelet Jr. comme vice-Présidents, Joëlle Milquet s'attèle directement au défi suivant : la préparation des élections régionales de 2004, qui seront le véritable test pour la Présidente nouvellement ré-intronisée et son équipe.

²⁴ Ce qu'il finira par faire en 2004.

16. 26 janvier 2004 : le cdH fait l'objet d'une véritable opération de débauchage du MR, résiste et réaffirme clairement son pôle centriste-humaniste

Louis Michel, alors très populaire ministre des Affaires étrangères et Antoine Duquesne, Président du MR, décident de lancer un assaut sur le cdH le 26 janvier 2004. Passant par la voie de la presse à travers plusieurs quotidiens, ils appellent les élus et membres du cdH à rejoindre le MR dans un « pôle des libertés ». Cette initiative a pour but de « créer une alternative au socialisme ».

Parallèlement, le MR lance au même moment une vaste opération de débauchage de l'ensemble des mandataires cdH, contactés uns à uns par des élus libéraux pour passer au MR.

Souhaitant devenir plus important que le PS, et polariser le débat exclusivement entre la gauche et la droite, la direction du MR tente tout simplement d'annexer le cdH par sa base, ses mandataires et parlementaires et ce, via notamment des promesses personnelles, alors qu'il présentait des ambitions retrouvées pour les élections de juin. Jouant sur certaines dissensions internes au cdH, menées principalement par Richard Fournaux, déçu de ne pas avoir remporté l'élection présidentielle de 2003 et s'affirmant de plus en plus à droite sur l'échiquier politique, le MR souhaitait construire un pont pour permettre à ce dernier et ses proches de franchir le pas.

Ce n'est pas la première tentative du MR (anciennement PRL) qui, à plusieurs reprises, a tenté de rallier le cdH ou le PSC. Déjà en 1961, le parti libéral de l'époque invitait les chrétiens à une «réunion des forces non-socialistes». En 1997-1998 c'est Gérard Deprez, ex-président du PSC, qui lançait un appel pour rejoindre une «fédération des forces du changement» avec le PRL-FDF.

Le Comité Directeur du PSC repoussera cet appel et Gérard Deprez quittera in fine le parti qu'il avait pourtant présidé pendant 15 ans. Enfin, en créant le MCC intégré par la suite au MR, Deprez avait tenté une nouvelle fois de débaucher un certain nombre de mandataires PSC, qui furent finalement très peu à le suivre.

Aussi, ce n'est pas la première fois que le cdH dut faire face à ce genre de situation, Ecolo ayant également tenté sa chance à l'occasion d'un appel de Jacky Moraël, mais, cette fois, l'opération est massive, agressive et dangereuse. Le Bureau politique suivra sa Présidente dans son refus de se fondre dans un autre parti et répondra de façon claire et quasi unanime : «NON». Dans une lettre adressée à la direction du MR, le jour même, le cdH déplore la tentative du MR et déclare que «Le cdH n'a nullement l'intention de s'inscrire dans un scénario structurel de fédération ou de «pôle», ni avec le MR, ni avec le PS, tout simplement parce que le cdH n'est ni libéral, ni socialiste». Se déclarant ouvert à toutes discussions autant avec le MR qu'avec le PS, le cdH se distingue une fois de plus clairement de ces deux familles politiques et s'affirme au centre de l'échiquier.

Toutefois, les rumeurs finissent par s'avérer exactes. Le député-bourgmestre de Dinant et ancien candidat à la présidence du cdH déclare publiquement son ralliement au MR, quelques jours plus tard. Cette opération est considérée par le cdH comme une haute trahison de la part de l'intéressé et le Bureau politique lui adresse une lettre titrée «Tu as tout simplement décidé de trahir» que Benoît Lutgen, alors secrétaire général du parti, lui remettra en main propre. Cette lettre accuse Richard Fournaux d'avoir menti : «Depuis des mois, et jusque hier, tu as donc trompé tout le monde, menti à tout le monde. Tu négocies dans l'ombre les avantages que tu pourrais recevoir, le mandat de ministre qui pourrait t'être offert, la stabilité de ta majorité communale que tu pourrais sauvegarder, un financement meilleur que tu pourrais obtenir. Au lieu d'oser dire avec courage que tu avais décidé de passer au MR comme tu t'y es préparé depuis longtemps, toi qui pendant toute ta campagne présidentielle prônait, comme slogan, «Soyons clairs», tu as préféré préparer avec les leaders d'un autre parti, une mascarade politique totale, visant à faire croire à un pseudo-appel, à une fédération, là où il y avait un alibi pour masquer un débauchage.»

Après deux défections dans la foulée de parlementaires peu connus et un sentiment, en interne, de trahison profonde, le cdH décide d'aller de l'avant et de

s'inscrire dans la continuité avec une position au centre, affirmée et indépendante, c'est comme ça qu'il se présentera aux élections régionales et communales de juin 2004.

17. Élections de juin 2004 : Remontée du cdH, entrée historique au pouvoir en Communauté française, Région wallonne et Région bruxelloise et lancement d'une génération nouvelle de ministres

Le cdH se présente aux élections régionales, communautaires et européennes avec beaucoup d'ambitions. Dès la fin des élections de mai 2003, Joëlle Milquet suivie par son Bureau politique annonce la couleur en indiquant le cap : juin 2004.

Le cdH présente alors un programme résolument tourné vers la population, vers l'humain et opte pour un titre évocateur : «Votez... pour vous!», avec une priorité affichée sur un nouveau plan et méthode de gouvernance en Wallonie et un programme ambitieux pour l'enseignement, dont la Présidente fera un livre publié chez Luc Pire en 2004. Au fil des discours et des forums organisés à travers la Communauté française, les thèmes de la famille et de l'éducation prennent en effet une place centrale dans les orientations défendues par le parti. Il propose notamment de conclure un pacte éducatif en cinq ans.

Le programme européen, lui, s'oriente vers une Europe fédérale résolument tournée vers l'avenir souhaitant notamment ratifier le Traité constitutionnel. Les résultats sont positifs et le cdH conforte largement sa troisième place sur l'échiquier politique francophone.

En Région wallonne le cdH obtient 17,62% des suffrages soit 0,55% de plus qu'aux élections de 1999. Il compte 14 sièges et se conforte à la place du troisième parti en Région wallonne. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le cdH, mené par Joëlle Milquet, réalise un score historique avec 12,14% contre 7,92%

en 1999. La progression est magistrale, il s'agit d'un bon de 4,22% et d'un gain de 4 sièges au Parlement passant à 10 élus bruxellois. Au Parlement de la Communauté française, le cdH gagne 1 siège s'affichant avec 17 représentants. Au Parlement européen, le cdH progresse par rapport à 1999 en obtenant 15,15% des suffrages soit 1,81% de mieux. Joëlle Milquet réalise à nouveau un score excellent avec 191 900 voix de préférence et se classe une fois de plus troisième, derrière Elio Di Rupo et Louis Michel.

En conclusion, le cdH s'inscrit durablement dans la vie politique belge. Rebondissant partout, il marque le terrain politique en imposant un nouveau centre dans l'échiquier.

Ces résultats pousseront le PS, grand vainqueur des élections, à choisir de négocier avec le cdH. Aussi, 5 ans après son arrivée, Joëlle Milquet permet à son parti de retrouver le pouvoir et la gestion des exécutifs qu'il ne quittera plus. Après des négociations intenses, le cdH devient le partenaire du PS en Wallonie et en Communauté française, à Bruxelles par contre, un Olivier est formé, associant également les écologistes à la majorité gouvernementale. Joëlle Milquet profite de l'occasion pour lancer une toute nouvelle génération et choisir de nouveaux ministres, dont trois ne sont pas parlementaires: Marie-Dominique Simonet, Catherine Fonck, André Antoine, Benoît Lutgen et Benoît Cerexhe deviennent les Ministres cdH au sein de ces exécutifs. Cette volonté de renouvellement sera une priorité de la présidence pendant son mandat. Elle n'aura de cesse de vouloir lancer des personnalités de la nouvelle génération pour assurer l'avenir, comprenant plus de jeunes, de femmes et de personnes issues de l'immigration. Ce sera le cas de Céline Fremault, Hamza Fassi Fihri, Julie de Grootte, Vanessa Matz, Maxime Prévot, Veronique Salvi, Pierre Migisha, Ahmed El Khannouss, et tant d'autres.

Par ailleurs, la présidente négocie des portefeuilles plus nombreux que ceux possédés par le PSC en 1995, alors qu'il comptait à ce moment-là plus de parlementaires: enseignement supérieur, recherche et nouvelles technologies, aide à la jeunesse et santé, énergie, mobilité logement et aménagement du territoire, agriculture, environnement et tourisme en Région Wallonne ; emploi et économie à Bruxelles.

Cette propension à revenir de négociations avec des portefeuilles plus importants que la représentativité du parti se confirmera en 2008 et 2009, lors des négociations relatives aux futurs gouvernements régional et fédéral.

18. Juin 2004 : parution du livre de Joëlle Milquet : « Et si on commençait par l'école ? » aux éditions Luc Pire - Voix politiques

Faisant de l'enseignement sa priorité absolue au cours de la campagne électorale pour les élections régionales et communautaires de 2004, Joëlle Milquet prend le temps d'écrire un livre pour présenter son projet pour l'école. « Et si on commençait par l'école ? » propose donc une réflexion au titre évocateur: il est à la fois une évidence et un appel résumé à l'époque comme ceci: Une évidence car la première question politique à se poser est la suivante: « Comment éduquons-nous nos enfants ? » Il n'y en a pas d'aussi essentielle, car de cette question dépendent toutes les autres questions de société: Quel taux de chômage? Quelle valeur de société? Combien de délinquants, d'exclus? Quel sens de l'autre, de la citoyenneté? Quel respect des différences? Un appel, celui qui demande que dans les années à venir, on préfère enfin prévenir que guérir, préparer plutôt que réparer, investir dans le capital humain avant le capital financier.

Depuis des années, l'État a privilégié avant tout les politiques curatives en aval au détriment des politiques préventives en amont. Il a toujours préféré remédier, soigner, corriger, réparer à coups de budgets massifs plutôt que de prévenir, former, éduquer, responsabiliser.

Or, nous aurons beau placer des policiers devant chaque porte, créer des dizaines de centres fermés, faire suivre nos ados par des psychologues, sans aider les familles à mieux vivre, sans offrir plus de temps aux parents, sans investir plus dans l'école, sans lutter contre la dualisation de l'enseignement, nous n'arriverons à rien.

Nous aurons beau augmenter les allocations de chômage, sans améliorer la qualification, sans augmenter l'efficacité de nos écoles, nous n'arriverons pas à insérer les jeunes de demain, à augmenter le nombre de nos chercheurs, à développer une capacité d'innovation compétitive.

Nous aurons beau parler de valeurs, de goût du risque, du sens de l'effort, de l'envie de connaître, du sens de l'interdit, du sens de la citoyenneté, sans un effort massif pour soutenir l'action de tous les acteurs éducatifs pendant les vingt premières années d'une vie, nous n'arriverons à rien.

Nous aurons beau nous focaliser sur le foulard sans penser avant tout à ce que l'on met dans la tête des jeunes filles, nous n'arriverons à rien. Nous aurons beau inciter à l'ouverture au monde, sans avoir des élèves bilingues, nous n'arriverons à rien.

Et de conclure que : «L'éducation est donc pour nous La priorité». L'objet de ce livre est de préciser comment, à la lueur de différents constats, nous comptons rencontrer cette priorité.

19. Participation du cdH aux gouvernements régionaux bruxellois et wallon de 2004-2009

De 2004 à 2009, le cdH a participé aux gouvernements régionaux wallons (avec le Parti socialiste) et bruxellois (avec le Parti socialiste et Ecolo), ainsi qu'à la Communauté française. Nous relaterons ici les points les plus importants de l'action du cdH: le Plan Marshall pour la Wallonie, les nouvelles règles de gouvernance et d'éthique politique, la modernisation du paysage de l'enseignement supérieur et le développement durable.

Plusieurs mois après l'entrée en fonction du Gouvernement, Joëlle Milquet estime que le gouvernement Wallon doit passer à la vitesse supérieure en matière socio-économique et se doter d'une stratégie et méthode de gouvernance encore plus ambitieuses afin d'assurer son développement et répondre aux critiques flamandes. Elle s'en ouvrira au Président du PS et ensemble, ils opteront pour le lancement du plan Marshall, tournant historique et pièce maîtresse du développement Wallon depuis lors.

Élément central de la déclaration gouvernementale, le Plan d'Actions Prioritaires pour l'Avenir wallon, communément appelé Plan Marshall pour la Wallonie, avait pour but de relancer l'économie et l'emploi wallon et d'opter pour un «radicalisme sélectif» via le choix de pôles de compétitivité, souhaités par le cdH, et une méthode objective d'évaluation externe constante. Il comporte trois volets différents: les pôles de compétitivité, la recherche et les compétences sur l'emploi. Les pôles de compétitivité sont constitués des secteurs qui sont les fleurons de l'économie wallonne et également les plus importants pour son avenir: l'aéronautique, l'industrie agro-alimentaire (nutrition, biochimie végétale et animale, etc.), la santé (biologie, pharmacologie, bio-ingénierie, etc.), le transport et

la logistique et le génie mécanique (métaux, robotique, etc.). Le gouvernement wallon a notamment consacré 120 millions d'euros à la recherche autour de ces cinq pôles afin de rendre ces domaines plus innovants et performants. Ces pôles associent les entreprises, les universités et les centres de recherche afin d'entreprendre des projets porteurs pour l'économie.

En résumé, les cinq pôles de compétitivité permettent alors de développer directement l'économie wallonne, à partir de secteurs identifiés et déjà très actifs. Investissant dans la recherche, compétence de Marie-Dominique Simonet, la Région wallonne mise donc également sur l'avenir: les technologies du futur qui feront les emplois de demain. Pour ce faire, le Plan d'Actions Prioritaires pour l'Avenir wallon accroît le nombre de chercheurs du Fonds de la Recherche scientifique (les faisant passer de 480 à 600), augmente les crédits annuels des laboratoires universitaires, aide davantage la création d'entreprises développant des technologies de pointes et crée une agence de stimulation technologique afin de mieux faire passer les résultats de la recherche et de l'innovation dans les entreprises.

En matière de compétences pour l'emploi, le Plan Marshall pour la Wallonie mise sur une plus grande valorisation du capital humain via l'amélioration de la qualité et de la formation de l'enseignement qualifiant (en renforçant notamment les liens entre les écoles et les entreprises), l'apprentissage des langues et la formation pour répondre aux métiers en pénurie d'employés (permettant d'augmenter rapidement le taux d'emploi).

Un autre dossier, parmi tant d'autres, que le cdH a porté au gouvernement est la modernisation du paysage de l'enseignement supérieur soutenu par la ministre de l'Enseignement supérieur, Marie-Dominique Simonet. Cette modernisation comporte différents aspects, les mesures prises concernant aussi bien les Hautes écoles que les Universités.

Pour les Hautes écoles, les deux mesures phares prises en la matière sont leur refinancement et leur réorganisation en 2006 et la fusion de certaines Hautes écoles par localité (les faisant passer de 29 auparavant à 25). Les universités ne sont elles pas non plus en reste: la facilitation du rapprochement entre les universités (comme la création de l'Université de Mons, l'intégration de la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux au sein de l'Université de Liège et le projet de fusion des quatre Universités de l'Académie de Louvain) et la création d'écoles doctorales (conformément au décret de Bologne) en sont les témoins. Les deux autres points essentiels de la modernisation du paysage de l'enseignement supérieur sont la création de nouveaux liens entre les Hautes

écoles et le monde universitaire et l'intégration en 2006 de l'enseignement supérieur artistique dans le processus de Bologne.

Durant les négociations et dans la foulée des affaires, le cdH, sous l'impulsion de sa Présidente, imposera également un grand nombre de nouvelles règles fortes en matière de gouvernance tant électorales, avec la réforme de la loi communale, que purement éthiques notamment avec les réformes en matières de cumul, de conflits d'intérêts, de diminution du nombre d'intercommunales, d'assainissement complet et de dépolitisation des sociétés de logement social.

Enfin, le cdH se voulant un parti résolument moderne, est très sensible aux problèmes d'avenir. Il a prouvé à ce titre que l'écologie n'est pas le monopole d'un seul parti, conscient que le développement durable est un enjeu majeur du XXI^e siècle. Rendre la Wallonie plus verte était donc une nécessité pour le cdH.

En effet, de 2004 à 2009, on note une diminution de 10% de la consommation d'énergie en Région wallonne et de 14% des émissions de CO². De plus, on note une hausse de 10% d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

Aussi, les ministres cdH se sont chacun distingués dans leurs matières respectives:

- André Antoine, nommé en 2004 Vice-président du Gouvernement Wallon, Ministre du Logement et du Développement territorial, a mené une action ministérielle conséquente dans l'intérêt des citoyens, notamment en augmentant les aides à la propriété, en soutenant le développements des aéroports wallons de Charleroi et Liège et en soutenant l'implantation d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques sur le territoire.
- Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Tourisme en Région wallonne, a lui aussi pris nombre de mesures alliant à la fois respect de l'environnement et progrès économiques en affichant une politique anti-OGM, en soutenant l'agriculture en période trouble et en adoptant le Code forestier.
- Catherine Fonck a été désignée Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Région Wallonne. Ses quatre mesures-phares ont été la création de nouvelles places de crèches, la promotion de différents plans concernant des attitudes bénéfiques pour la santé dans la vie de tous les jours (nourriture saine, interdiction du tabac à l'école...), la hausse de places disponibles en IPPJ et le plan anti-décrochage scolaire.

- Benoît Cerexhe a, lui, été nommé Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi, de la Recherche, des Services incendies et de l'Aide médicale d'urgence. Son bilan est on ne peut plus éloquent. Outre une hausse des subsides pour la Recherche, c'est principalement dans le domaine de l'emploi que le ministre cdH s'est illustré. En effet, sous son ministère, on note la plus grande hausse de création d'entreprises jamais atteinte à ce jour à Bruxelles en une seule législature. Cette hausse du nombre d'entreprises, alliées à diverses mesures favorisant l'emploi dans la capitale, ont permis la création de 30000 postes en 5 ans.

Au final, l'expérience des ministres cdH, dont l'éthique et la qualité du travail sont unanimement reconnues, s'est révélée très positive. De grandes avancées ont pu être réalisées grâce à eux dans différentes matières: emploi, économie, environnement, enseignement, recherche, etc. Ce bilan très positif sera pourtant occulté par les «affaires», notamment de Charleroi, qui ébranleront le partenaire de majorité PS.

20. 2006 : élections communales « ma commune à visage humain » réussies. Victoire historique à Bruxelles-Ville et publication d'un livre « Ma commune »

Peu avant les élections communales de 2006, le centre démocrate Humaniste édite, en collaboration avec le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP), un livre intitulé «Ma commune». Cette édition, préfacée par Joëlle Milquet, est réalisée par cinq jeunes cadres du cdH de l'époque: Jean-Paul Bastin (président du cdH de Malmédy et président du CPCP), Hamza Fassi-Fihri (député régional bruxellois et alors président des Jeunes cdH), Véronique Salvi (conseillère communale à Charleroi et attachée parlementaire cdH à la Communauté française), Maxime Prévot (directeur politique du cdH et conseiller communal namurois) et Vanessa Matz (échevine d'Aywaille et présidente de l'Association des Mandataires et des Présidents Locaux).

Le but de cette publication était de donner un aperçu global et didactique de ce qu'est l'institution communale, compréhensible pour tous. Il ne s'agissait donc pas d'un relevé exhaustif du fonctionnement et des activités d'une commune.

S'adressant au plus grand nombre, l'ouvrage entend être un outil permettant à tout citoyen de participer plus activement à la vie de la commune et donc **d'être non pas utopique mais** véritablement acteur de la démocratie locale. De nombreux points sont toutefois abordés comme les institutions communales (conseil communal, collège échevinal, CPAS, administration communale, police, intercommunales, etc.), les compétences d'une commune (services aux personnes, politiques sociales et logement, économie, environnement, culture, sport, etc.) la

démocratie et la participation (élections, etc.), les finances communales et le contrôle de l'action communale.

Le cdH se présente aux élections communales de 2006 avec l'ambition de retrouver un électorat local, perdu lors des dernières élections communales, en 2000. Le cdH est fondamentalement un parti de proximité et, alimenté par son programme «Ma commune à visages humains», la campagne de 2006 est une réussite.

Au lendemain du scrutin, les articles dans la presse sont unanimes, à l'image de *La Libre Belgique*: «Un parti semble incontestablement sortir vainqueur de ces élections communales: le cdH de Joëlle Milquet»²⁵.

Dans les chiffres, le cdH, qui possède et conforte son électorat rural, progresse, comme le voulait la présidente, dans les zones urbaines de grande densité soit 7 des 9 villes de plus de 50 000 habitants ainsi que dans à peu près toutes les communes bruxelloises. A Bruxelles-ville, où Joëlle Milquet se présente pour la première fois, le cdH passe de 4 à 11 sièges et dépasse les 20%, ce qui marquera le paysage communal bruxellois et entrainera la participation à la majorité communale. La progression du cdH est généralisée et se traduit dans les faits par l'accession aux majorités dans la plupart des grandes agglomérations.

À titre d'exemple:

- À Bruxelles-Ville: Joëlle Milquet entre en majorité avec le PS et devient Première Echevine. Le cdH est dans les majorités notamment à Anderlecht, Molenbeek, Jette, Berchem-Saint-Agathe, Woluwe-Saint-Pierre, Saint-Josse, Ganshoren, Koekelberg.
- À Namur, Capitale de la Wallonie, Jacques Étienne devient Bourgmestre en majorité avec Ecolo et le MR.
- À Liège, Michel Firket devient premier échevin en majorité avec le PS.
- À Charleroi, depuis 2007 et après les affaires, Jean-Jacques Viseur devient Bourgmestre avec une majorité PS-MR-cdH.
- À Mouscron, Alfred Gadenne devient Bourgmestre en majorité avec le PS.
- À Tournai, le cdH rentre dans la majorité notamment avec Yves Degrève.

Au niveau provincial, le cdH réalise également un bon résultat. Il gagne 1 siège dans le Brabant Wallon, 2 dans le Hainaut, 6 dans le Luxembourg et 1 dans le Namurois. Au total, le cdH obtient 384 312 voix soit 39 624 de plus qu'en 2000 et progresse donc de 0,8% en termes de voix.

²⁵ *La Libre Belgique* 09/10/2006

Ces élections sont considérées comme une confirmation dans le processus de transformation du PSC en cdH et inscrivent le nouveau parti dans une dynamique stable et positive.

21. Les affaires de la ville de Charleroi créent des remous au PS, une trentaine de personnes sont inculpées

Lors de l'année 2007, la ville de Charleroi, dont certains élus socialistes avaient déjà connu des déboires judiciaires, connaît une période trouble importante qui marquera la fin de la législature. Certains échevins et élus socialistes sont à nouveau confrontés à la justice dans différents dossiers (communément appelés « affaires »). Plusieurs échevins ou responsables locaux (tels Despiegeleer, Van Bergen, Demacq, Parmentier, Cariat, etc.) se voient inculpés de détournements, de trucage de marchés publics, de faux et usage de faux, etc. dans différents dossiers comme celui de l'intercommunale chargée du tri des déchets (ICDI), la société de logement social carolorégien (La Carolorégienne), l'affaire des faux procès-verbaux du conseil communal, l'affaire des marchés publics, etc. En octobre 2006, quelques jours donc après les élections communales, le bourgmestre socialiste de Charleroi, Jacques Van Gompel, était déjà contraint à la démission en raison de son inculpation dans les dossiers des marchés publics. Jean-Paul Demacq assure un court intérim avant de laisser le maïorat à Léon Casaert début décembre 2006. Le 18 juillet 2007, il est lui-même inculpé de faux et usage de faux par fonctionnaire public. Il est alors contraint, ainsi que tout le collège échevinal, de présenter sa démission. Les faits les plus importants se dérouleront en pleine période électorale de 2007, période qui sera utilisée par le MR, dans l'opposition au niveau Régional, comme argument électoral lors des élections fédérales.

La ville de Charleroi doit désormais désigner de nouveaux échevins et surtout se trouver un nouveau bourgmestre. C'est dans ce contexte que la majorité PS-MR-cdH décide de choisir l'échevin des Finances humaniste Jean-Jacques Viseur comme nouveau maïeur de la ville. La tâche s'annonce ardue pour Viseur qui doit alors « nettoyer » la ville de Charleroi des pratiques passées.

Aussi, Jean-Jacques Viseur va réaliser un travail courageux d'assainissement de fond dans la gestion de la plus grande ville de Wallonie. Il a réussi à faire progresser Charleroi sur différents points : attrait croissant des industries de technologie de pointe et d'aéronautique pour la ville, baisse sensible de la criminalité, poursuite de la reconversion industrielle, baisse de la pauvreté (Charleroi est, à ce jour, dans la moyenne wallonne et le PIB par habitant y est désormais plus grand qu'à Namur) et, surtout, une plus grande transparence dans la gestion communale qui veut désormais faire fi des pratiques douteuses du passé et ôter à Charleroi son image de ville gangrénée par les affaires. Parmi les mesures prises par Jean-Jacques Viseur afin de rendre la ville de Charleroi « plus propre », citons entre autres le Livre blanc. Mis en place à la fin de l'année 2006, il prévoit la création d'un comité d'éthique et de déontologie ainsi que d'un comité d'audit interne à la ville. Depuis 2007, le nouveau bourgmestre cdH a également créé une cellule marché public (afin de garantir la légalité et l'impartialité en matière de sélection des entreprises), la mise en place d'une cellule subsides (afin de mieux jauger du bien-fondé de l'octroi de subsides et ce, afin d'éviter à l'avenir tout « copinage ») et la réécriture des règlements financiers communaux (afin de rendre ceux-ci plus transparents).

Depuis le début, le cdH, à qui on ne peut reprocher aucune affaire pendant toute la période de la présidence de Joëlle Milquet, a toujours été drastique et sans concessions concernant le respect de l'éthique et de la morale publique. Agissant moins en grandes gesticulations médiatiques stériles et électoralistes qu'en exigences intraitables à l'interne, parfois de manière discrète par souci d'efficacité, il obtenait un grand nombre de démissions, changement d'équipes, nouvelles règles, nouveaux modes de contrôles, nouvelles transparences, non cumuls, etc. Suite aux affaires de Charleroi, le cdH déclare vouloir une « tornade éthique » négocie et obtient l'adoption de nouvelles normes et règles drastiques en la matière en Wallonie.

Dès lors, le cdH a affirmé sa position contre les pratiques qui vont à l'encontre de la déontologie et de l'éthique que l'on est en droit d'attendre des élus politiques et des fonctionnaires des institutions publiques. Dans le cadre de cette « tornade éthique », il prône également la « bonne gouvernance ». A cet égard, citons entre autres les actions de la sénatrice cdH Vanessa Matz, qui a notamment déposé une proposition de loi spéciale portant sur une réorganisation du Comité Supérieur de contrôle et opérant son rattachement à la Cour des Comptes. Ce Comité Supérieur serait donc un organe spécialisé dans la lutte contre la corruption et contribuerait à plus de transparence. En 2008, le groupe cdH namurois a demandé la démission du Bourgmestre PS de Namur car sa vie privée laissait entrevoir un conflit d'intérêts. En 2009 encore, suite à la démission de Didier

Donfut, Joëlle Milquet déclare que « le cdH ne rentrera pas dans un gouvernement (régional) dont les partenaires ne se conformeraient pas aux exigences éthiques et ne pratiqueraient pas la tolérance zéro par rapport au comportement des siens ». De cette manière, le cdH démontre que toutes pratiques comme la corruption, le conflit d'intérêt ou l'usage de faux doivent être combattues.

Durant sa participation aux gouvernements régionaux (de 2004 à 2009 et de 2009 à aujourd'hui) ainsi qu'au fédéral (de 2007 à nos jours), le cdH a tout fait pour placer l'éthique au centre de ses priorités. Ces différentes mesures ont eu pour but d'éviter les conflits d'intérêts et le cumul des mandats. Elles ont débouché sur la plus grande révolution en matière de bonne gouvernance et de transparence que le pays ait connu.

Ainsi, au niveau fédéral, le Secrétaire d'Etat humaniste Melchior Wathelet fait adopter une circulaire précisant les situations de conflits d'intérêts à l'occasion de la passation des marchés publics. Cette circulaire prévoit en outre une procédure d'information, de gestion et de résolution des conflits d'intérêts pour les membres du personnel des administrations.

En Wallonie, le cdH a imposé la rationalisation des institutions wallonnes et a imposé de nouvelles règles de gouvernance et de moralisation de la vie politique. Tout d'abord, plusieurs réformes ont été réalisées afin d'améliorer les règles de gouvernance au niveau local, telles que la réduction de moitié du nombre d'intercommunales, l'interdiction d'exercer un mandat public par le biais d'une personne morale (comme une société-écran) et un renforcement du mécanisme de contrôle des décisions prises par les communes (tutelle). Dans le même sens, le cdH a fait modifier le « Code de la démocratie locale et de la décentralisation » pour y ajouter certaines règles éthiques : la révision de l'incompatibilité des mandats, l'obligation pour les élus locaux de mentionner aux Gouvernements l'ensemble de leurs mandats et rémunérations, l'adoption obligatoire par tout Conseil communal du Code de déontologie et d'éthique et la limitation des indemnités des élus.

Diverses initiatives ont également vu le jour en matière de marchés publics qui ont désormais l'obligation de devenir plus transparents, notamment via la publication de la liste des adjudicataires de marchés publics de travaux, de fournitures et de services. Le cdH a, en outre, obtenu la limitation des rémunérations des présidents et administrateurs des sociétés de logement et l'objectivation de la procédure d'attribution des logements sociaux, et ce afin d'éviter tout favoritisme. Enfin, diverses règles ont notamment vu le jour afin de réglementer de manière plus stricte les missions à l'étranger des délégations parlementaires.

A Bruxelles également, le cdH a œuvré pour une meilleure gouvernance en promouvant une ordonnance visant à garantir la transparence des rémunérations et avantages de tous les parlementaires bruxellois. Cette législation règle désormais de manière plus stricte le plafond des rémunérations en cas de cumul des mandats, la fixation de ces rémunérations et indemnités, la limitation des frais et avantages et impose la publication d'un rapport annuel pour tout organisme public (mentionnant les rémunérations, la liste des voyages effectués, l'inventaire des marchés publics conclus...).

22. Elections fédérales de juin 2007 : le cdH gagne deux sièges à la Chambre

Fort de son succès aux élections communales et provinciales de 2006 ainsi que de son excellente participation aux gouvernements régionaux et communautaire, le cdH de Joëlle Milquet se présente aux élections fédérales de juin 2007 avec l'ambition de porter son projet humaniste au sein du gouvernement fédéral. « C'est l'heure H ! » constitue le programme du cdH qui veut « Parler, Être et Faire Autrement » au cours de la prochaine législature. Il propose cinq grands chantiers :

- Un « Pacte national pour la formation et l'emploi »
- Un « Programme ambitieux de lutte contre les violences »
- Un « Nouveau contrat social »
- Un « Plan radical de lutte contre le réchauffement climatique »
- Une « Nouvelle gouvernance éthique et efficace »

Cette campagne est un succès, malgré le climat lourd des affaires de Charleroi qui la plombe et ont un effet indirect sur le partenaire de majorité et notamment sur Bruxelles, où le cdH réalise la plus forte progression de tous les partis en lice.

À la chambre, le cdH augmente son score par rapport à 2003 et remporte 10 sièges, soit 2 de plus qu'en 2003.

En Wallonie, les Humanistes réalisent une progression avec un résultat à 15,8% et gagnent un siège dans le Hainaut.

À Bruxelles, le cdH augmente de manière systématique dans presque toutes les communes. Il réalise dans la Région de Bruxelles-Capitale²⁶ un score jamais atteint de 14,5%, soit une progression impressionnante de 4,9% par rapport à 2003. Il engrange ainsi 2 sièges, soit un parlementaire supplémentaire. La marque la plus importante de cette progression est le score de Joëlle Milquet (33 043 voix, soit à peine 500 voix de moins que Laurette Onkelinx pourtant tête de liste d'un parti qui fait bien plus de 20%), qui en fait la troisième plus importante personnalité politique de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Au Sénat, la liste cdH emmenée par Francis Delpérée, que Joëlle Milquet a fait venir au cdH comme personnalité de la société civile, réalise un score de 15,5%, soit 0,8% de plus qu'en 2003, le cdH engrange 2 élus directs ainsi qu'un sénateur coopté, soit 1 de plus qu'en 2003.

En conclusion, le nombre de parlementaires dans les groupes cdH à la Chambre et au Sénat augmente entre 2003 et 2007, passant de 8 à 10 députés et de 3 à 5 sénateurs (de 11 à 15 en tout).

Le cdH se présente donc à l'issue des élections comme un parti pivot, rôle qui était souvent dévolu au PSC avant 1999. Il est devenu quasi incontournable. La défaite cuisante du PS liée aux affaires, corrélée à une victoire du MR, du cdH et du CD&V propulse Yves Leterme dans une mission de formation d'un gouvernement « Orange bleue ».

²⁶ Hors Hal-Vilvorde

23. 2007 : la tentative de l'« Orange bleue »

Suite aux élections de juin 2007, le cartel CD&V/N-VA (30 sièges) sort grand vainqueur du scrutin du côté néerlandophone alors que le MR (23 sièges), profitant des affaires qui ont fragilisé le PS, est le vainqueur côté francophone.

Directement après les élections, le Roi prend l'initiative de nommer Didier Reyniers comme « Informateur royal » afin de consulter les acteurs sociaux, économiques et politiques et de lui faire rapport sur la situation du pays.

La Présidente du cdH, après avoir dirigé les négociations menant aux exécutifs régionaux et communautaires, renoue avec l'échelon fédéral, côtoyée pour la première fois lors de la Saint Polycarpe, et participe aux négociations devant mener à la constitution d'un gouvernement fédéral. Il s'agira du début d'une longue série de négociations fédérales dans lesquelles elle jouera un rôle important.

Après une courte période de médiation de l'ancien Premier ministre Jean-Luc Dehaene, les conditions semblent réunies pour former un gouvernement entre libéraux et sociaux-chrétiens du Nord comme du Sud du pays. Yves Leterme est ainsi nommé « Formateur » par le Roi, un mois après les élections.

Retiré dans le château de Val Duchesse, Yves Leterme propose une note aux négociateurs qui s'installent autour de la table le 24 juillet, 44 jours après les élections. Les négociations sont très difficiles sur le plan communautaire car le CD&V, en cartel avec la N-VA, a fait beaucoup de promesses et les francophones sont peu demandeurs d'une grande réforme. Par ailleurs, MR et CD&V veulent un gouvernement avec une majorité simple alors que le cdH estime, tout en s'investissant à fond dans les négociations, qu'une majorité des deux tiers est plus logique car seule garante de réaliser la réforme et d'impliquer un plus grand

nombre de partis francophones. Joëlle Milquet, ouverte à une réforme équilibrée qui n'affaiblit pas les droits des francophones, doit s'opposer à plusieurs reprises fermement et parfois seule aux exigences de la N-VA, notamment celles de scinder la sécurité sociale ou de régionaliser l'impôt des sociétés. En 2010, ces revendications seront à nouveau refusées par le cdH et les autres partis francophones, ce qui démontrera la nécessité de n'avoir pas cédé à ce moment-là concernant des éléments aussi essentiels, même si cela a valu à Joëlle Milquet le surnom caricatural de « Madame Non » en Flandre.

Le Roi devra intervenir à plusieurs reprises dans le cadre de la période allant de juillet à décembre. La mission d'exploration de Herman Van Rompuy, qui pourtant a négocié avec notamment le cdH un projet de note de réforme institutionnelle équilibrée acceptée par tous les autres partis dont le cdH, échoue suite au refus de son propre parti (sous pression de la N-VA, Dehaene, De Decker, etc.) mais les résultats restent marginaux. Le climat se dégrade encore un peu plus lorsque le 7 novembre 2007, les députés flamands votent, en commission de la Chambre, la scission de BHV mettant un cran de pression en plus sur Yves Leterme et sur les négociations²⁷.

C'est dans ce contexte qu'une marche au nom de la Belgique sera organisée par une citoyenne. Elle réunira, le 18 novembre 2007, dans les rues de Bruxelles près de 35 000 personnes en faveur de l'unité de la Belgique. Melchior Wathelet réagissait à cet événement dans une allocution à la Chambre en déclarant : « Ce message nous renforce plus que jamais à la fois dans notre défense du fédéralisme d'union et du maintien d'un État fédéral rassembleur ayant un projet fédérateur ambitieux et dans notre volonté de sortir de la crise de manière positive, au-delà des clivages politiques et communautaires »²⁸.

Finalement, en octobre 2007, après de nombreuses semaines qualifiées « d'épuisantes » par Joëlle Milquet et les autres négociateurs, des accords ont pu être conclus sur tous les chapitres d'une déclaration gouvernementale. Aussi, le Formateur, Yves Leterme, propose fin novembre une note sur les questions institutionnelles présentée comme « à prendre ou à laisser ». Le cdH se déclare en faveur de cette note au même titre que les autres partis autour de la table, à l'exception de la N-VA et donc du CD&V qui la suit²⁹.

Le 1er décembre 2007, Yves Leterme n'a d'autre choix que de jeter à nouveau l'éponge et mettre un terme à la saga de l'« Orange bleue ». Le Roi nomme

Guy Verhofstadt et le charge de mettre en place un gouvernement intérimaire. Le gouvernement provisoire, Verhofstadt III, obtiendra la confiance du Parlement le 23 décembre. Le MR y rappelle le PS et souhaite éliminer le cdH de la majorité en formation. Joëlle Milquet, par souci de l'intérêt général, ne veut pas compromettre les chances de sortie de crise pour le pays malgré une X^e attaque du MR. Sur sa proposition, le bureau politique déclare alors « qu'il est préférable, dans ces circonstances, pour le bien du pays, que nous gardions notre rôle actuel en dehors du gouvernement et qu'un gouvernement intérimaire puisse voir le jour au plus tôt »³⁰.

Toutefois, les autres partenaires PS et CD&V font de la participation du cdH une condition nécessaire. Le MR, mis sous pression, finit par accepter et le cdH rejoint les négociations qui se font en rencontres bilatérales en raison de la tension avec le MR au gouvernement. Le cdH obtient l'important portefeuille de l'Emploi, que Joëlle Milquet attribuera à Josly Piette, l'ancien secrétaire général de la CSC, bourgmestre de Bassenge en province de Liège, reconnu pour son franc-parler et sa connaissance active du monde de l'emploi. Yves Leterme sera nommé Vice-Premier ministre et ministre des Réformes institutionnelles au même titre que Didier Reynders.

²⁷ Voir point consacré à BHV

²⁸ Allocution de Melchior Wathelet à la Chambre des représentants, le 22-11-2007

²⁹ *La Libre Belgique* 28-11-2007

³⁰ Communiqué de presse du cdH du 18-12-2007

24. Mars 2008 : gouvernement Leterme Ier : Joëlle Milquet, à la demande du cdH, devient Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances et Melchior Wathelet secrétaire d'État au Budget et aux Familles

Les partis, dont le cdH, réunis au sein du groupe « Octopus »³¹ sont parvenus, le 25 février 2008, à se mettre d'accord sur un « premier paquet » de transfert de compétences en matière institutionnelle. Cet accord stipule dans son exposé des motifs que « le gouvernement est invité à faire une déclaration à la Chambre des représentants avant la mi-juillet sur le contenu du second paquet. Les textes de loi nécessaires y seront adjoints afin de les approuver avant les vacances parlementaires ». Le cdH est satisfait de cette avancée institutionnelle qui reste selon lui « en phase avec la fermeté et les positions exprimées depuis le début »³² par le parti.

Alors que Joëlle Milquet faisait appel à « un sursaut d'État »³⁴ quelques jours plus tôt, lors d'une allocution publique, ce premier pas vers une réforme de l'État permet de rétablir la confiance entre les acteurs pour, enfin, parvenir à former un gouvernement définitif. Aussi, en mars 2008, Joëlle Milquet reprend le chemin de la négociation cette fois en vue de la formation d'un gouvernement fédéral définitif, sous la responsabilité retrouvée de Yves Leterme. La négociation se termine le 19 mars 2008 au petit matin.

³¹ Groupe co-présidé par Y. Leterme et D. Reynders chargés de se pencher sur la réforme de l'État. Il est composé d'un « comité des sages » qui proposera le texte du premier paquet.

³² Communiqué de Presse du cdH du 25 février 2008

³³ Discours du Forum emploi du 23 février 2008

La Présidente du cdH, a négocié le programme de gouvernement en y intégrant un grand nombre d'accents du cdH et rafle, pourtant avec un seul ministre au Gouvernement vu le nombre de partis impliqués, les compétences de l'Emploi, du Budget de l'État, de l'Égalité des chances et de la Famille, soit deux compétences socio-économiques majeures et deux compétences plus humanistes.

Elle quitte la négociation à l'aube en pensant désigner André Antoine comme Vice-Premier ministre et donner son nom au Palais pour 10h du matin en vue de la prestation de serment et finaliser quant à elle son mandat de présidente. Ce dernier refuse pourtant la fonction malgré la demande expresse de la Présidente et du comité restreint qui, dès lors, propose au bureau politique de désigner la Présidente elle-même comme vice Première Ministre. Ce n'est pas l'option de la Présidente mais le parti n'a pas vraiment le choix et elle le sait.

Au sein du nouveau gouvernement, Joëlle Milquet est nommée Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances et déclarera à ce titre : « Je participe au gouvernement avec la volonté d'assurer une stabilité au pays, de donner un avenir à notre État »³⁴. Elle y est accompagnée par Melchior Wathelet qui obtient le portefeuille de Secrétaire d'État au Budget et à la Politique des familles. L'emploi et les familles constituent depuis toujours des domaines que le cdH considère comme des priorités absolues pour le bien-être et les attentes de la population belge. À partir de juin 2009, il s'agira même d'un trio cdH qui gèrera l'ensemble de la politique de l'emploi sur le territoire francophone selon la stratégie que la présidente a voulu mettre au point pour assurer une cohérence et efficacité des politiques. En effet, que ce soit au Gouvernement bruxellois, wallon ou fédéral, les compétences de l'emploi sont partout attribuées à des ministres cdH.

Vu son nouveau statut de ministre normalement incompatible avec celui de Présidente, Joëlle Milquet demande aussitôt au Bureau politique de préparer la procédure d'élections à la présidence, qui est confié au comité des sages chargé de remettre son rapport pour fin juillet. Cette décision de la Présidente liée à l'exercice de ses fonctions ministérielles est à la base de la passation actuelle de pouvoir. Ce rapport présenté en pleine crise suite à la démission de Yves Leterme en juillet 2008 estime que le parti a besoin de Joëlle Milquet à tout le moins jusqu'aux élections régionales de 2009 pour mener la campagne ainsi que les négociations qui pourraient s'ensuivre afin de maintenir le cdH au pouvoir. Il demande de reporter les élections d'un an, ce que le Bureau politique approuve à l'unanimité moins une abstention. Joëlle Milquet doit donc à la demande de son parti assumer de front les deux fonctions et préparer la campagne électorale.

³⁴ *Le Soir* 22 mars 2008

L'euphorie de la formation de ce gouvernement est rapidement rattrapée par l'enlisement des négociations communautaires. Celles-ci buttent notamment sur BHV cristallisé par la mise à l'agenda de la proposition de loi au Parlement fédéral par les partis flamands³⁵. Cette impasse et la non-concrétisation du « deuxième paquet » pour des raisons largement évitables, imputables à certaines dissensions intra-CD&V provoquent la démission de Leterme, celui-ci arguant à tort d'un manque de garanties fortes de la part des francophones. Le Roi refuse cette démission et nomme 3 médiateurs, dont le Ministre d'État cdH Raymond Langendries, chargés de trouver les garanties nécessaires à la poursuite des négociations. Leur rapport considère qu'un consensus est possible sur certains points mais que la question de BHV devra être réglée dans un autre cadre de négociation au moment approprié. Le cdH réagit³⁶ à ce rapport en se déclarant ouvert à cette proposition mais en rappelant toutefois ses balises :

- La non-remise en cause de la solidarité interpersonnelle et notamment de la sécurité sociale.
- L'absence de concurrence fiscale importante entre Régions.
- Le financement adéquat des compétences transférées et le respect de la loyauté Fédérale.
- Une révision équilibrée de la loi de financement répondant notamment aux besoins de refinancement de la Région bruxelloise et aux autres besoins de la Communauté française et de la Région wallonne. La défense des droits des francophones autour et dans Bruxelles.
- Par ailleurs, il estime que le dialogue interinstitutionnel doit être organisé en impliquant sur un même pied d'égalité tous les niveaux de pouvoir et notamment l'État fédéral, les trois Régions et les trois Communautés ».

Le dialogue interinstitutionnel confié à Kris Peeters est sur le point de reprendre et le cartel CD&V/N-VA est rompu. Hélas, aucune proposition ou texte de réforme de l'État ne sera présentée par le Ministre Président flamand, qui se contentera d'organiser quelques réunions de représentants des partis ne débouchant sur aucune initiative réelle. En fait, la fin du cartel n'a pas permis de déboucher sur une réelle réforme de l'État. On en connaîtra le prix rapidement.

³⁵ Le 8 mai 2008

³⁶ Communiqué de Presse du cdH du 31 juillet 2008

25. Septembre 2008 : la crise financière éclate, la Belgique résiste en matière d'emploi

La crise financière débute aux États-Unis en 2007 avec la crise des « subprimes ». Celle-ci se déclenche lorsque certains emprunteurs ne sont plus capables de rembourser leurs prêts hypothécaires à risque et, pour certains, se retrouvent sans toit. Petit à petit, les détenteurs ne parviennent plus à liquider leurs créances (principalement des créances « titrisées »³⁷) et la valeur de celles-ci devient pratiquement nulle. Touchés de plein fouet par cette crise des « subprimes », plusieurs établissements financiers américains entrent en cessation de paiement et doivent être soit mis en faillite (comme ce fut par exemple le cas pour « Lehman Brothers ») soit sauvés par la Réserve fédérale américaine. Les difficultés se propagent et ce scénario se répète partout dans le monde, y compris en Europe. Les États et les banques centrales interviennent dans de nombreux cas pour sauver les institutions bancaires en difficultés. Ce fut le cas pour Fortis, vendue à BNP-Paribas, KBC et Dexia. Parallèlement, les marchés financiers ne cessent de chuter et l'on compare de plus en plus cette situation au krach de 1929.

Petit à petit, la crise financière devient économique, l'effondrement des marchés boursiers faisant place à la hausse des taux de chômage. Certains secteurs sont particulièrement touchés, comme le secteur automobile. Les PME ressentent, elles aussi fortement, les effets de la crise. Les investissements et la consommation tournent au ralenti. C'est alors au tour des populations européennes d'en subir les effets collatéraux. Cette crise et ses décisions inédites en matière de soutien aux banques mobilise les ministres fédéraux, dont la Présidente, pendant une première période.

³⁷ La titrisation est une technique financière qui consiste classiquement à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances en les transformant, par le passage à travers une société ad hoc, en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

Pour la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet et le gouvernement, il devient indispensable de prendre des mesures permettant d'éviter au maximum les licenciements structurels dans les secteurs touchés. Pour sauvegarder un maximum d'emplois, elle décide d'anticiper la crise de l'emploi en exigeant et obtenant un investissement de plus de 300 millions en politiques nouvelles, dont l'objectif est notamment de permettre aux entreprises de garder leur personnel, diminuer le temps de prestations et les coûts salariaux y afférents, tout en assurant la compensation financière pour les travailleurs. Elle fera également adopter le plan Win-Win pour l'embauche des jeunes. C'est ce que l'on a appelé les mesures anti-crise.

Concrètement, les mesures adoptées sont de deux ordres. D'une part, l'adaptation temporaire du temps de travail est favorisée. L'employeur obtient la possibilité, pour l'ensemble ou une partie des travailleurs de l'entreprise, de réduire le temps de travail de 1/5 ou 1/4 temps, bénéficiant ainsi d'une réduction de cotisations patronales. D'autre part, les entreprises en difficultés peuvent adapter le volume de l'emploi, soit en réduisant temporairement et de façon individuelle les prestations, soit en suspendant temporairement et de manière collective le contrat de travail, totalement ou partiellement pour les employés. De plus, les indemnités de chômage temporaire sont augmentées, des mesures sont prises pour mieux accompagner les travailleurs lors des licenciements collectifs, et un plan massif d'embauche des jeunes est imaginé, qui permettra de mettre plus de 75 000 demandeurs d'emploi au travail malgré la crise.

L'efficacité de ces mesures anti-crise³⁸ a été saluée dans toute l'Europe, notamment par l'OCDE. Celle-ci a jugé que, grâce à ces mesures, c'est en Belgique que le marché de l'emploi a été le mieux protégé face à la crise au sein de l'Union européenne. Elle estime en effet que les dispositifs à horaire réduit ont permis de sauver 1,3% de l'emploi total en Belgique, ce qui représente 0,9% du taux d'emploi. Le Comité de l'Emploi de l'Union européenne n'a lui non plus pas tari d'éloges, estimant que ce système avait permis de sauver entre 40 000 et 70 000 emplois dans notre pays.³⁹

À ces mesures conjoncturelles prises par Joëlle Milquet et le gouvernement, s'ajoute la nécessité de mener des réformes structurelles. À cet effet, une commission Cepess, présidée par le député fédéral Joseph George, publie en 2009 « 25 propositions pour une nouvelle gouvernance financière »⁴⁰, alimentant ainsi la réflexion à ce sujet.

³⁸ Décrites plus abondamment dans la note dédiée au bilan de Joëlle Milquet comme Ministre Fédérale.

³⁹ Communiqué de presse de la Ministre de l'Emploi : « Vers une prolongation des mesures anti-crise, qui ont permis à la Belgique d'avoir le marché de l'emploi le plus résistant »

⁴⁰ De la mondialisation à la crise, *Les cahiers du Cepess*, février 2009, P.77 à 108

Trois ans après cette crise, une réforme en profondeur du système financier et des institutions internationales se fait néanmoins toujours attendre. La question du déficit public est plus que jamais d'actualité, comme le montrent les crises de dette souveraine que connaissent les États-Unis et, en Europe, principalement la Grèce, l'Irlande et l'Italie.

26. L'affaire Fortis

À une grave crise institutionnelle, s'ajoutent une crise bancaire et une crise financière qui s'abattent dorénavant sur l'Europe et la Belgique. Éclate alors l'affaire dite du «Fortisgate» qui ébranle un gouvernement belge déjà fragilisé. Cette affaire intervient en décembre 2008 au moment où la banque Fortis fait face à des problèmes financiers graves et que le gouvernement belge négocie un accord de rachat avec BNP-Paribas.

Cette décision ne plaît pas aux petits actionnaires, représentés notamment par l'avocat Mischaël Modrikamen, car leurs actions perdraient automatiquement une grande part de leur valeur. Après diverses tentatives pour faire échouer cet accord, les petits actionnaires voient leur plainte aboutir devant la Cour d'appel de Bruxelles qui ordonne la suspension de l'accord entre Fortis et BNP-Paribas et exige que les petits actionnaires soient dorénavant consultés.

Ce dossier constitue une véritable déconvenue pour le Premier ministre Yves Leterme, qui se voit par la même occasion accusé de pressions, par l'intermédiaire de son entourage, sur les magistrats pour faire annuler l'action en justice des petits actionnaires. La lettre qu'il présente au parlement en guise de réponses met le feu aux poudres et contraint Yves Leterme de démissionner une nouvelle fois, le 18 décembre. Toutefois, cette démission n'apportera pas la victoire aux petits actionnaires qui verront l'accord de rachat de Fortis par BNP-Paribas se réaliser en avril 2009 et être avalisé par le Gouvernement fédéral.

Dans ce contexte, après une courte mission d'exploration de Wilfried Martens, le 28 décembre 2008, le Roi nomme Herman Van Rompuy comme Formateur et Joëlle Milquet repart en négociations en vue de former un gouvernement. Un accord est trouvé sur la composition du nouveau gouvernement avec les partenaires de l'ancienne majorité (CD&V et Open-VLD du côté néerlandophone, PS,

MR et cdH du côté francophone). Le 2 janvier 2009, le Parlement accorde sa confiance au gouvernement Van Rompuy.

Dès son entrée en fonction, Herman Van Rompuy annonce la création d'un groupe de travail, composé de huit parlementaires, chargé d'élaborer des propositions de solution au problème de BHV. Le Parlement flamand ne souhaitera pas y prendre part et, après des déclarations de Kris Peeters, le CD&V quittera ce groupe de travail deux mois plus tard.

27. Octobre 2008 : le cdH impose un moratoire sur le numerus clausus pour les étudiants en médecine

Depuis longtemps, l'enseignement de la médecine en Communauté française connaît beaucoup d'issues malheureuses lors de la première année de baccalauréat. En effet, lors de la session de juin (les candidats-médecins n'ayant pas d'examens en janvier lors de la première année), seuls les meilleurs de ceux qui ont réussi leurs examens (c'est-à-dire avoir une moyenne de 12/20 avec un minimum de 10 dans chaque branche) peuvent accéder à la seconde année selon un nombre limité défini à l'avance.

En octobre 2008, la ministre cdH de l'Enseignement supérieur, Marie-Dominique Simonet, propose un moratoire sur le numerus clausus en médecine. Cette décision fait suite à des recours introduits par des étudiants en médecine ayant réussi leurs examens mais n'ayant pas la possibilité d'accéder à la deuxième année.

Par ce moratoire, Marie-Dominique Simonet entend limiter le contingentement que subissent les candidats-médecins alors que la Belgique manque de plus en plus de généralistes. La ministre répond aussi aux attentes légitimes des étudiants, de la FEF (Fédération des étudiants francophones), des recteurs et doyens de facultés qui considèrent à juste titre le système comme injuste et inhumain.

Cette décision fut suivie par Ecolo, qui désirait aller encore plus loin en abrogeant le numerus clausus. Marie-Dominique Simonet obtiendra également une augmentation des quotas de médecins généralistes.

28. Elections régionales et européennes de 2009 : le cdH gagne un élu à Bruxelles et participe à nouveau au gouvernement en Communauté française et à Bruxelles, avec Ecolo et le PS

Les élections régionales et européennes de 2009 sont un véritable test pour le cdH. En majorité depuis 5 ans avec le PS, le cdH doit défendre son bilan et proposer un véritable projet d'avenir pour sortir la Wallonie, Bruxelles et la Communauté française de la crise économique et financière qui frappe le monde depuis 2008. Dans un programme qui remet l'homme au centre de toutes les priorités politiques, son titre est on ne peut plus clair : « Le centre c'est vous ! ». À travers ce projet, Joëlle Milquet souhaite « gérer la crise et préparer la société de l'après-crise » avec comme priorité absolue l'enseignement et la formation qui sont l'avenir de notre société. Autour de cela, le cdH propose quatre autres axes majeurs qui sont :

1. Doper l'emploi dans une économie à finalité humaine
2. Mener la révolution environnementale
3. Investir dans les nouvelles solidarités et les métiers du cœur
4. Avoir une gouvernance éthique et efficace

En ce qui concerne les élections européennes, il se présente avec un programme souhaitant « Un autre monde, une autre Europe : l'Europe face à la crise ». Proposant des solutions pour sortir l'Europe d'une double crise, institutionnelle et économique-financière le cdH porte un message européen fort à la fois fédéraliste et fédérateur.

Les résultats sont stables par rapport aux législatives de 2007.

En Région wallonne, le cdH obtient 16,14% soit une hausse de 0,35% par rapport aux élections législatives de 2007.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, le cdH réalise à nouveau un excellent score avec 13,14% des voix soit 1% de mieux qu'en 2004. Il gagne par la même occasion un siège pour porter à 11 députés sa représentation au Parlement bruxellois.

Au Parlement européen, le cdH garde un parlementaire européen et récupère un second parlementaire grâce au résultat du CSP germanophone.

En conclusion, le cdH se stabilise en comptant le même nombre de députés que lors de la législature précédente. Vu le résultat positif des écologistes certes moins important qu'annoncé, l'ancienne majorité wallonne et en Communauté française est élargie aux verts. Sont nommés ministres Marie-Dominique Simonet (ministre wallonne de l'Enseignement obligatoire), André Antoine (ministre wallon du Budget), Benoît Cerexhe (ministre bruxellois de l'Économie) et Benoît Lutgen (ministre wallon des Travaux publics et de l'Agriculture).

Lors du Congrès d'approbation de la déclaration de gouvernement, Joëlle Milquet annonce qu'elle remet son mandat de Présidente et organise la procédure d'élections, précisant qu'elle ne sera pas candidate, en raison de son cumul de fonctions. Elle ne s'est jamais cachée de sa volonté de voir Benoît Lutgen lui succéder, lui qu'elle a lancé comme jeune ministre en 2004 et qui a depuis, comme elle l'espérait, démontré ses qualités, sa popularité et une gestion sans fautes en tant que ministre. Après quelques semaines d'hésitation, ce dernier accepte d'être candidat mais demande de ne prendre ses fonctions qu'une fois que le prochain gouvernement issu des prochaines élections fédérales soit mis en place, normalement en été ou automne 2011 et ce, selon sa demande, pour permettre à Joëlle Milquet de négocier la réforme de l'État et la constitution du prochain gouvernement. Cela lui permettra aussi de finaliser avec brio les dossiers qui lui tiennent à cœur dans ses fonctions ministérielles. Le bureau politique ratifie cette proposition et le processus électoral en duo est lancé et soutenu à 87% par les membres. Après la chute du gouvernement non prévue, un an de blocage institutionnel et des perspectives incertaines sur l'avenir, Joëlle Milquet propose en avril 2011 de céder la présidence le 31 août pour permettre à Benoît Lutgen d'arriver à un moment idéal de rentrée.

29. Herman Van Rompuy devient président du Conseil européen

Herman Van Rompuy est un homme politique très expérimenté. Entré en politique à 28 ans, il est négociateur CVP lors de la formation des gouvernements Martens III, IV, V, VI, VII, VIII et Dehaene I et II. Il devient sénateur CVP en 1988 et ce jusqu'en 1995. Il est ensuite Vice-Premier ministre et ministre du Budget et apporte une importante contribution à l'assainissement des finances publiques durant les années 1990. Herman Van Rompuy occupe également la fonction de député CD&V à la Chambre des représentants et de Président de la Chambre des représentants de juillet 2007 à décembre 2008 avant de devenir Premier ministre le 30 décembre 2008, suite à la crise gouvernementale de 2007.

En novembre 2009, Herman Van Rompuy démissionne de ses fonctions en Belgique pour devenir président du Conseil européen, à la demande du duo franco-allemand de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel. C'est une excellente nouvelle pour l'Europe et une très mauvaise nouvelle pour un gouvernement belge qui avait trouvé ses marques et concluait des accords importants depuis l'arrivée du nouveau Premier ministre.

Le cdH salue cette nomination d'Herman Van Rompuy. Ainsi que le rappelait sa Présidente quelques mois auparavant: «M. Van Rompuy a montré tout au long de son parcours politique qu'il pouvait allier la sagesse, l'intelligence, la subtilité et la détermination [...], se démarque par son ouverture, sa grande capacité d'écoute et de fédération des intérêts divergents. Grâce à ses nombreuses qualités, cet homme d'expérience a permis à la Belgique de retrouver une certaine stabilité face aux différentes crises qui ont touché notre pays ces deux dernières années. Il a permis de mettre un terme aux trop nombreuses crises politiques qui ont assombri le climat politique belge. Soucieux de s'occuper avant tout de la

relance et puis du retour à l'équilibre budgétaire, Herman Van Rompuy est parvenu, après les crises politiques à répétition, à fédérer les acteurs autour du même projet, celui de restaurer la confiance des citoyens et d'apporter des réponses concrètes aux problèmes économiques et sociaux auxquels ils sont confrontés tous les jours»⁴¹.

Si le cdH se réjouit de l'honneur accordé à la Belgique avec cette nomination de Van Rompuy au Conseil de l'Europe, il se désole néanmoins de la perte de ce grand homme d'État, avec lequel la Présidente entretenait les meilleurs rapports et qui cède alors son poste de Premier ministre à Yves Leterme.

30. Van Rompuy parti à l'Europe, Leterme II se met en place

En novembre 2009, les chefs d'État et de gouvernement européens choisissent Herman Van Rompuy pour présider le Conseil européen⁴². Sa succession est ouverte et la question des problèmes communautaires, toujours en rade, se pose.

Enfin blanchi dans l'affaire Fortis, Yves Leterme va redevenir Premier ministre et composer un nouveau gouvernement en reconduisant la même majorité. Désormais, il sera épaulé par un ancien Premier ministre, Jean-Luc Dehaene, nommé Commissaire royal, qui prendra en charge l'épineux dossier BHV⁴³. Pendant le premier trimestre 2010, Jean-luc Dehaene entretient des contacts bilatéraux en vue de parvenir à un accord sur BHV. Il prépare des propositions de compromis et différents textes de loi qu'il ne présente aux partis impliqués dans les négociations en les réunissant pour la première fois qu'après les vacances de Pâques.

Le jeune président de l'Open-VLD, Alexander De Croo, évoque dans les jours qui suivent un « manque de confiance » de son parti envers le gouvernement, alibi ne pouvant masquer des intentions électoralistes. Le lendemain matin, le Bureau politique de l'Open-VLD se réunit pour décider s'il maintient sa confiance au gouvernement Leterme II. A midi, c'est officiel, les libéraux flamands quittent l'exécutif, entraînant la chute de celui-ci ainsi que des élections anticipées.

⁴¹ Discours de Joëlle Milquet à la conférence-débat : « Les défis de la Belgique de demain », le 24 mai 2009

⁴² Voir note sur le sujet Van Rompuy Président du Conseil de l'Europe

⁴³ Voir note sur le sujet BHV

Convaincu qu'il est possible de trouver une solution à cette crise, le cdH jugera cette décision non raisonnable et motivée par des buts partitocratiques qui risquent de faire plonger l'État dans une crise dont il n'a pas besoin. Il estimera, par ailleurs, que « les partis doivent poser des choix responsables pour l'État et les citoyens »⁴⁴.

Le lendemain, Yves Leterme se voit obligé, une fois de plus, de démissionner du poste de Premier ministre. Le roi Albert II acceptera cette démission le 26 avril, après une mission de médiation de Didier Reynders avortée. Des élections anticipées seront convoquées pour le mois de juin.

La convocation de nouvelles élections ne fera que radicaliser davantage l'électorat et rendra encore plus difficile la survie du modèle de compromis à la belge.

31. Le Bilan actuel de Joëlle Milquet en tant que ministre fédérale est reconnu unanimement comme excellent

C'est le 20 mars 2008 que Joëlle Milquet a prêté serment en tant que Vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances et, depuis le mois de juillet 2009, elle est également chargée de la Politique de Migration et d'Asile.

Elle exerce depuis lors ses fonctions au sein du gouvernement fédéral et porte la voix, les idées et les valeurs du cdH au sein de celui-ci, aux côtés de Melchior Wathelet, Secrétaire d'État au Budget, à la Politique de Migration et d'Asile et à la Politique des Familles.

Les résultats des politiques menées en matière d'emploi durant ces trois années ont été salués tant par les instances belges, comme le Bureau fédéral du Plan, qu'internationales, comme l'OCDE et la Commission européenne: la Belgique est parmi les trois pays de l'Union européenne à avoir le mieux résisté à la crise économique, avec une hausse du taux de chômage parmi les plus faibles, et elle arrive également dans le peloton de tête européen en ce qui concerne le nombre de nouveaux emplois créés durant la période 2008-2010. On peut noter également que *Le Soir* a publié en 2010, une semaine avant les élections anticipées, un bulletin des ministres où Joëlle Milquet est classée à la première place avec Sabine Laruelle et Paul Magnette. Leur moyenne s'élevait à 72%. L'article met surtout en avant les actions menées par Joëlle Milquet pour résister à la crise de l'emploi où elle obtient une cote de 35/40.

Afin de fournir un aperçu de l'action ministérielle de Joëlle Milquet, mentionnons, à titre d'exemple en matière de sauvegarde de l'emploi pendant la crise économique, les mesures anti-crise en vigueur depuis juillet 2009, dont le chômage

⁴⁴ Communiqué de presse du cdH du 10 avril 2010

économique pour les employés qui leur a permis de garder leur emploi avec des indemnités maintenant leur pouvoir d'achat, tout en évitant une hausse du chômage.

L'année 2010 aura également vu la création d'une prime de licenciement octroyée aux ouvriers licenciés ainsi que l'augmentation des indemnités de chômage économique pour les travailleurs, de 60 à 70% du dernier revenu pour les cohabitants et de 65 à 75% pour les isolés et les chefs de famille. Toutes ces mesures anti-crise, démontrant plus que jamais leur efficacité et saluées par divers organismes internationaux, ont été prolongées à plusieurs reprises avant d'être pérennisées lors du budget 2011.

En ce qui concerne la création d'emplois, citons le Plan win-win initié avec succès par Joëlle Milquet, en vigueur du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011. Il a permis une diminution drastique du coût du travail et a sorti du chômage en un peu plus d'un an et demi plus de 80 000 demandeurs d'emploi, que ce soient des jeunes de moins de 26 ans, des plus de 50 ans ou encore des personnes au chômage depuis un à deux ans.

Dans le cadre de l'exécution par le gouvernement fédéral de sa proposition liée au projet d'accord interprofessionnel des partenaires sociaux, Joëlle Milquet s'est réjouie des avancées qui ont été faites dans le dossier de l'harmonisation des statuts entre les ouvriers et les employés. Un premier pas important a été réalisé, il convient maintenant que les partenaires sociaux poursuivent leurs négociations à ce sujet.

Joëlle Milquet a également travaillé sans relâche durant la législature, sur d'autres volets comme la réduction du coût du travail, la lutte contre les pièges à l'emploi, la préservation du pouvoir d'achat des allocataires sociaux, le renforcement du dispositif des titres-services, la lutte contre la fraude, des mesures pour une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle au travers des congés thématiques, une revalorisation du secteur non-marchand, une amélioration de la formation des travailleurs, etc.

Autre moment phare de cette action ministérielle, la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne qui a commencé le 1er juillet 2010 pour se terminer le 31 décembre 2010. Durant cette échéance, qui l'a vue présider pendant 6 mois le Conseil européen des ministres de l'Emploi (Conseil EPSCO), Joëlle Milquet a eu pour priorité d'affirmer la place de l'emploi au cœur de la Stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique. Elle a notamment eu comme réalisation essentielle l'adoption par l'ensemble des États membres des lignes directrices

pour l'emploi. Toujours en ce qui concerne les affaires européennes, mentionnons qu'en avril 2011, le Conseil des ministres du gouvernement fédéral a approuvé le Programme national de réformes de la Belgique qui comprend les actions prioritaires de notre pays pour répondre aux points d'attention socioéconomiques identifiés dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Sous l'impulsion de Joëlle Milquet, la Belgique s'est fixée pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2% chez les 20-64 ans à l'horizon 2020.

En matière d'égalité des chances, citons notamment l'organisation des Assises de l'interculturalité. Inscrites dans l'accord de gouvernement sous l'impulsion de Joëlle Milquet, elles se sont clôturées le 8 novembre 2010 après un an de recherches, études et dialogues sur le terrain. À cette occasion, le rapport du Comité de Pilotage, reprenant plus d'une centaine de recommandations pour renforcer l'interculturalité dans notre pays, a été présenté. Autre fait majeur, l'adoption du Plan d'Action National (PAN) de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violence lors de la conférence interministérielle que la ministre a mise sur pied le 23 novembre 2010. Enfin, dernier exemple, un concept défendu dès le mois de novembre 2009 par Joëlle Milquet a été soutenu lors du vote de la proposition de loi visant à instaurer un quota d'un tiers de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et des sociétés cotées en bourse.

Depuis le mois d'avril 2010, le gouvernement fédéral est en affaires courantes mais, malgré cette situation, Joëlle Milquet est parvenue à engranger un certain nombre d'avancées dans plusieurs dossiers: la régulation du temps de travail des médecins stagiaires, la prolongation des mesures anti-crise, le nouveau système du travail des étudiants ainsi que des mesures en faveur des personnes licenciées dans le cadre d'une faillite ou des mesures pour stimuler la mise à l'emploi des demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite. Ceux-ci pourront bénéficier, à partir du 1er août 2011, d'une allocation activée de 500 euros par mois pendant deux ans, que l'employeur peut déduire du salaire net à payer. Des avancées majeures ont également été enregistrées dans le dossier de l'harmonisation des statuts entre les ouvriers et les employés. Pour Joëlle Milquet, l'emploi devra être non seulement la priorité socio-économique collective du pays mais aussi l'élément fédérateur du pays, celui qui devra rassembler à la fois l'ensemble des partis, l'ensemble des niveaux de pouvoir et des partenaires sociaux.

Pour arriver aux objectifs fixés ci-dessus, il sera nécessaire de fédérer les énergies derrière une stratégie ambitieuse pour l'emploi entre tous les niveaux de pouvoir et avec les partenaires sociaux. Et idéalement, dans la foulée ou parallè-

lement à une réforme de l'État, conclure un Pacte pour l'emploi entre les différents gouvernements avec des objectifs précis et des actions fortes et ciblées, dans l'autonomie des compétences respectives et en impliquant activement les partenaires sociaux qui devront également prendre des engagements dans le cadre de cette stratégie.

32. Le bilan du Secrétaire d'État Melchior Wathelet est perçu comme particulièrement convaincant

Melchior Wathelet a eu à gérer simultanément, en tant que Secrétaire d'État, la politique des Familles et celle du Budget dans un premier temps, puis, à partir du 17 juillet 2009, celle de la Migration et de l'Asile. Il s'agit à tout le moins de compétences fort variées, voire « transversales ». Melchior Wathelet a su avancer sur tous les fronts et tirer le meilleur de toutes les collaborations possibles, et ce dans un contexte politique et socio-économique pour le moins difficile. En guise de baptême du feu, il a connu au sein du gouvernement fédéral un concentré de « moments décisifs » et de « crises mondiales » qui ont évidemment influencé son activité. Néanmoins, Melchior Wathelet est parvenu à avancer et à devenir un ministre respecté et crédible.

En matière budgétaire, le cdH s'était engagé en 2007 à rétablir des paramètres sains, permettant d'assurer la viabilité financière de notre sécurité sociale. Depuis lors, la crise a touché tous les pays européens, creusant le déficit public et alourdissant la dette. Dans un tel contexte, l'objectif principal de Melchior Wathelet a été d'assurer la crédibilité des finances publiques belges. A l'heure actuelle, celle-ci est bel et bien assurée à court terme, grâce à la politique équilibrée menée ces deux dernières années, et tout d'abord un nettoyage radical des trucs et astuces de la coalition violette (ancres, opérations one shot, etc.). Ensuite, les engagements pris par la Belgique dans le cadre du programme de stabilité fixé avec la Commission européenne ont été respectés (ce qui n'est le cas que pour 8 pays européens sur 27 pour l'année 2010. Enfin, la situation en termes de déficit est restée comparativement bonne tant en niveau (la Belgique ayant le 4^e niveau le plus faible en termes de déficit) qu'en évolution (le déficit belge diminuant en 2010 par rapport en 2009). Notons également que la Belgique sera le premier

pays de l'Union européenne à voir réduire sa dette.

En matière d'immigration et d'asile, il a été constamment à la recherche du point d'équilibre entre générosité de l'accueil et objectivité des conditions à l'octroi d'un permis de séjour. Il a fallu organiser l'opération de régularisation, accueillir et intégrer ceux qui peuvent bénéficier d'un titre de séjour et reconduire, dignement, ceux qui ne peuvent rester. De plus, afin de préserver ce fragile équilibre, par une amélioration constante des textes de loi et par un contact régulier avec son administration, il a œuvré à assurer toujours plus de rigueur et de clarté dans le traitement des dossiers. De manière générale, toutes ses décisions et ses actions s'articulent en trois axes : plus de prévention, en effectuant des voyages dans des pays ciblés, là où le nombre de demandes d'asile connaît un pic et où, manifestement, la population se fait une fausse idée de la réalité chez nous ; un traitement plus rapide des dossiers individuels, dans l'intérêt de l'État belge comme dans celui des familles et des personnes concernées ; et, si les personnes sont déboutées, plus d'efficacité dans leur rapatriement.

33. Juin 2010 : le VLD force des élections fédérales anticipées et le cdH reste 3e parti francophone

Suite aux négociations communautaires qui s'enlisent, le président de l'Open-VLD Alexander De Croo annonce que « l'Open-VLD a perdu la confiance dans ce gouvernement » et ne souhaite plus en faire partie. Ne réunissant plus une majorité à l'assemblée, cet acte contraint le Premier ministre Yves Leterme à aller présenter la démission du gouvernement fédéral au souverain. Le Palais royal indique que le Roi tient sa décision d'accepter ou non la démission du gouvernement « en suspens ». Les partis flamands entendent, dans la foulée de l'Open-VLD, voter la scission de BHV faute de solution négociée. Pour la deuxième fois, l'Open-VLD fixe un ultimatum.

Finalement, le 26 avril, le Roi Albert II accepte la démission du gouvernement Leterme II après avoir déchargé, à sa demande, le président du MR Didier Reyniers d'une mission de médiation. La confiance entre les partenaires n'a pas pu être restaurée. La voie vers de nouvelles élections est ouverte, 40 jours après la dissolution des Chambres.

Aussi, le cdH se lance en campagne forcée, en pleine crise économique et sociale (contexte logiquement favorable au PS), avec un slogan fédérateur, « L'Union fait la force », et souhaite créer un véritable Pacte pour sortir les Belges de la crise, qu'elle soit institutionnelle ou économique.

Il propose un nouveau Pacte de Respect et de Solidarité entre les Belges pour sortir de la crise institutionnelle et place l'emploi et les réponses à donner à l'allongement du temps de la vie au sommet de ses priorités pour la prochaine législature.

Le contexte est très difficile et n'est propice ni à Ecolo, qui redevient quatrième parti et perd la moitié de ses voix, ni au MR qui perd 5 sièges et connaît une défaite cinglante. Il ne l'est pas davantage pour le cdH qui, bien qu'il redevienne 3^e parti francophone fédéral, perd deux sièges. Ce scrutin démontre que le parti, au-delà de Joëlle Milquet qui a augmenté son score et de Benoît Lutgen qui a connu un succès électoral important, manque encore de faiseurs de voix, ce qui devra être une priorité pour demain.

Après la chute du précédent gouvernement et une opposition de plus en plus complexe entre les partis francophones et les partis flamands, le climat politique n'est pas bon. Une polarisation du pouvoir politique se cristallise par une toute-puissance du PS en Belgique francophone, face à une toute-puissance des nationalistes flamands de la N-VA au nord du pays. Le cdH est impliqué dans les discussions pour la formation d'un nouveau gouvernement et y joue un rôle fondamental, discret par souci d'intérêt général, mais actif et constructif.

34. La crise politique belge de juin 2010 à nos jours

Le 13 juin 2010, à la suite des élections anticipées, deux partis très opposés dans leur idéologie et leur conception de l'État belge émergent : le PS du côté francophone et la N-VA du côté flamand. D'emblée, la tâche s'annonce rude. Le 17 juin, Bart De Wever est nommé informateur par le Roi. Une fois son travail accompli, il passe le relais à celui qui est pressenti comme futur Premier ministre, Elio Di Rupo, qui devient préformateur. Commencent alors des négociations avec 4 partis flamands (N-VA, CD&V, SPA et Groen) et 3 francophones (PS, cdH et Ecolo). Il tente alors la formation d'un gouvernement durant l'été mais admet son échec le 3 septembre en démissionnant de sa fonction de Pré-formateur.

La Présidente s'est impliquée à ses côtés, mettant un grand nombre de propositions de compromis sur la table. Elle continuera pendant toute cette année à travailler avec les responsables royaux successifs, dans la plus grande discrétion, privilégiant un grand nombre de rencontres et discussions, bilatérales, entre francophones ou avec le CD&V, pour envisager les pistes d'accords les plus équilibrées.

Le Souverain charge alors le socialiste André Flahaut et le N-VA Danny Pieters de constituer un tandem de médiateurs durant 1 mois. Le Roi demande ensuite à Bart De Wever de remettre une note de clarification et ce, afin de rapprocher les points de vue sur BHV, le refinancement de Bruxelles, le transfert de compétences aux entités fédérées et la loi de financement. Le leader nationaliste flamand rend sa note le 17 octobre, laquelle est jugée immédiatement inacceptable par tous les partis francophones.

Face à cela, le Roi nomme le socialiste néerlandophone Johan Vande Lanotte

Conciliateur le 21 octobre. Il a pour mission première de rétablir la confiance entre les différents partenaires. 10 jours plus tard, il dit bien avancer dans sa mission et que la confiance revient. Le 13 décembre, Bart De Wever fait une sortie remarquée dans la presse et affirme que la Belgique est « le malade de l'Europe ». Le cdH dénonce ce qu'il considère alors comme de la malhonnêteté intellectuelle et le Fonds Monétaire International dément le lendemain même ces allégations. Johan Vande Lanotte poursuit sa mission et va rendre quatre rapports au Roi avant la fin de l'année. Le 3 janvier 2011, le Conciliateur royal rend une note de compromis aux 7 partis. Tous acceptent globalement la note, excepté la N-VA et le CD&V. Le cdH juge alors irresponsable l'attitude des sociaux-chrétiens flamands.

Johan Vande Lanotte demande alors au Souverain d'être déchargé de sa mission et émet des doutes sur la volonté de la N-VA et du CD&V de vouloir former un gouvernement. En réaction à la situation politique, une manifestation citoyenne intitulée « Shame » se déroule le 23 janvier. Le 26 janvier, Johan Vande Lanotte remet sa démission à Albert II.

Le début du mois de février est marqué par l'arrivée des libéraux dans les négociations.

Didier Reynders est alors chargé par le Roi de renouer le dialogue. Le 17 février, la Belgique bat le record du monde de la plus longue crise politique (249 jours sans gouvernement). Différentes mobilisations de citoyens en faveur de l'unité de la Belgique voient alors le jour (comme la « journée de la frite » par exemple). Le 1er mars, Didier Reynders remet son rapport définitif au Roi. Il insiste sur la volonté commune de tous les interlocuteurs de négocier.

Suite à l'intermède Reynders, le social-chrétien flamand Wouter Beke est désigné Négociateur. Le 2 avril, le CD&V Kris Peeters attaque la Région bruxelloise en affirmant que celle-ci ne deviendra jamais une région à part entière. Le cdH Benoît Cerexhe, soutenu par Joëlle Milquet, fustige alors cette déclaration et affirme qu'aucune réforme de l'État ne verra le jour sans une reconnaissance de Bruxelles et un refinancement de la Région. Durant la mission de Wouter Beke, plusieurs personnalités politiques flamandes (Eyskens, Martens, etc.) vont dénoncer « l'arrogance » de la N-VA alors que, de leurs côtés, PS et N-VA n'arrivent toujours pas à définir un cadre de négociation. Joëlle Milquet demande le retour des discussions à 9 (écologistes, sociaux-chrétiens/humanistes, socialistes, libéraux et la N-VA). Le 29 avril 2011, Wouter Beke fait son rapport au Roi qui prolonge sa mission pour une dernière phase de consultations avant les négociations proprement dites. Le 1^{er} mai, Bart de Wever demande que les

choses évoluent et appelle la nomination d'un Formateur. La Présidente du cdH approuve ce choix, estimant qu'il est en effet temps d'avancer et que le temps des « petites phrases » est dépassé. Le 12 mai, Beke remet son rapport définitif au Roi et demande d'être déchargé de sa mission quatre jours plus tard. Elio Di Rupo est alors nommé Formateur. Le cdH appelle alors tous les partis à prendre leurs responsabilités.

Le 4 juillet, Elio Di Rupo remet au Roi sa note de base, conçue comme un point de départ pour entamer des négociations en vue de la formation d'un gouvernement fédéral. Celle-ci prévoyait notamment :

- Un assainissement budgétaire de 22 millions pour 2015, grâce à 37% de réduction des dépenses et 27% d'augmentation des recettes
- La scission de BHV, avec des compensations pour les six communes à facilités autour de Bruxelles et sans compensation pour les autres communes faisant partie de l'arrondissement
- Le refinancement de Bruxelles, notamment grâce au transfert de certaines compétences à la Région bruxelloise
- Des transferts de compétences en matière d'emploi, de soins de santé et d'allocations familiales
- Une réforme du marché du travail et du système d'allocation de chômage
- La création d'une circonscription fédérale unique
- Le Sénat comme organe représentant les Régions et les Communautés
- ...

Le 7 juillet, Bart De Wever annonce que la N-VA rejette la note Di Rupo, condamnant systématiquement l'ensemble des points. Le CD&V juge quant à lui qu'il n'est pas nécessaire de faire part de sa position si la N-VA désapprouve la note.

Le 11 juillet a lieu la fête de la Communauté flamande. À cette occasion, le Ministre-président flamand Kris Peeters fait une sortie remarquée au sujet de Bruxelles : « Bruxelles est et reste la capitale de la Flandre. Nous ne l'abandonnerons jamais ».

Enfin, le CD&V évolue et ouvre une porte vers des négociations à huit partis. Joëlle Milquet joue pendant cette période un rôle important et secret dans des rencontres et discussions informelles tant avec le formateur, les présidents francophones et le CD&V, tentant de convaincre et fédérer. Le 21 juillet dans la nuit, un accord est enfin conclu sur une méthode et un timing, se basant sur une proposition qu'elle avait émise depuis 24 heures et réexposé en début de réunion, ce qui ne sera pas rendu public dans les jours suivants.

Les négociations pour la formation du gouvernement fédéral débiteront enfin,

un an après, dès la mi- août, ce qui donnera une nouvelle perspective positive au cdH et à sa Présidente, dont la passation de pouvoir doit d'ailleurs avoir lieu le 31 août 2011.

Annexe 1: Les parlementaires PSC-cdH sous la présidence de Joëlle Milquet

Législature de 1999 à 2003 : Fédérales

- **Magdeleine Willame** Cheffe de groupe-Sénatrice Bruxelles-Hal-Vilvorde
- **Michel Barbeaux** Sénateur Namur (en remplacement de **Philippe Maystadt**)
- **Georges Dallemagne** Sénateur Bruxelles-Hal-Vilvorde
- **Clotilde Nyssens** Sénatrice cooptée Bruxelles
- **René Thissen** Sénateur de communauté Verviers
- **Jean-Pierre Detremmerie** Député Hainaut
- **Richard Fournaux** Député Namur
- **Jean-Pierre Grafé** Député Liège
- **Raymond Langendries** Chef de groupe depuis 2002 Brabant wallon
Député
- **Jacques Lefèvre** Député Hainaut
- **Joëlle Milquet** Députée Bruxelles-Hal-Vilvorde
- **Luc Paque** Député Liège
- **Jean-Pol Poncelet** Chef de groupe jusque 2002 Luxembourg (remplacé par le Député **Josy Arens** le 23 août 2001)
- **André Smets** Député Liège
- **Jean-Jacques Viseur** Député Hainaut

Législature de 1999 à 2004 : Régionales

- **André Antoine** Chef de groupe PW Brabant wallon
- **André Bouchat** Député wallon et CF Arlon-Marche-Bastogne
- **Georges Sénéca** Député wallon et CF Tournai-Ath-Mouscron (remplacé par **Christian Brotcorne** le 20 novembre 2002)
- **Philippe Charlier** Député wallon et CF Charleroi
- **Anne-Marie Corbisier** Cheffe de groupe CF Députée wallonne Charleroi
- **William Ancion** Député wallon et CF Liège (remplacé par **Michel de Lamotte** le 21 février 2001)
- **Jacques Etienne** Député wallon Namur

- **Guy Hollogne** Député wallon Soignies
- **Michel Lebrun** Député wallon et CF Dinant-Philippeville
- **Albert Liénard** Député wallon Mons
- **Ghislain Hiance** Député wallon et CF Liège (remplacé par **André Namotte** le 24 avril 2001)
- **Pierre Scharff** Député wallon Neufchâteau-Virton
- **René Thissen** Député wallon et CF Verviers
- **Benoît Cerexhe** Chef de groupe Bruxelles
- **Stéphane de Lobkowicz** Député bruxellois
- **Julie de Groote** Députée bruxelloise
- **Denis Grimberghs** Député bruxellois
- **Michel Lemaire** Député bruxellois
- **Joël Riguelle** Député bruxellois

Législature de 1999 à 2004 : Européennes

- **Michel Hansenne** Député Liège
- **Mathieu Grosch** Député Eupen (Communauté germanophone)

Législature de 2003 à 2007 : Fédérales

- **Clotilde Nyssens** Sénatrice Bruxelles
- **Luc Paque** Sénateur Liège
- **Francis Delperée** Sénateur de Communauté Bruxelles
- **René Thissen** Sénateur de Communauté Bruxelles
- **Christian Brotcorne** Sénateur de Communauté et Chef de groupe depuis 2004 Hainaut
- **Joseph Arens** Député Luxembourg
- **Catherine Fonck** Députée Hainaut
- **Richard Fournaux** Député Namur
- **Raymond Langendries** Député Brabant wallon
- **Joëlle Milquet** Députée Bruxelles-Hal-Vilvorde
- **Louis Smal** Député Liège (remplacé par **Benoît Drèze** le 1er juillet 2004)
- **Jean-Jacques Viseur** Député Hainaut
- **Melchior Wathelet** Député et chef de groupe Liège

Législature de 2004 à 2009 : Régionales

- **André Antoine** Ministre Vice-président wallon Brabant wallon
- **Benoît Lutgen** Ministre wallon Arlon-Marche-Bastogne
- **Catherine Fonck** Ministre CF Mons
- **Marie-Dominique Simonet** Ministre Vice-président CF et Ministre wallonne Liège
- **André Bouchat** Député wallon et CF Arlon-Marche-Bastogne
- **Anne-Marie Corbisier** Cheffe de groupe CF et Députée wallonne Charleroi
- **Michel de Lamotte** Chef de groupe PW et Député CF Liège
- **Carlo Di Antonio** Député wallon et CF Mons
- **Jacques Etienne** Député wallon et CF Namur
- **Josy Arens** Député wallon Arlon-Marche-Bastogne (remplacé par **Dimitri Fourny** le 3 juillet 2007)
- **Herbert Grommes** Député wallon
- **Benoît Langendries** Député wallon et CF Brabant wallon
- **Michel Lebrun** Député wallon et CF Dinant-Philippeville
- **Jean-Paul Procureur** Député wallon et CF Soignies
- **Louis Smal** Député wallon et CF Liège
- **René Thissen** Député wallon et CF Verviers
- **Christian Brotcorne** Député wallon et CF Ath-Tournai-Mouscron (remplacé par **Monique Willocq** le 3 juillet 2007)
- **Jean-Pierre Detremmerie** Député wallon et CF Ath-Tournai-Mouscron (remplacé par **Damien Yserbyt** le 20 avril 2005)
- **Benoît Cerexhe** Ministre bruxellois
- **Danielle Caron** Députée bruxelloise
- **Stéphane de Lobkowicz** Député bruxellois
- **Hervé Doyen** Député bruxellois
- **André du Bus** Député bruxellois
- **Hamza Fassi-Fihri** Député bruxellois
- **Céline Fremault** Députée bruxelloise
- **Denis Grimberghs** Chef de groupe bruxellois
- **Bertin Mampaka** Député bruxellois
- **Fatima Moussaoui** Députée bruxelloise
- **Joël Riguelle** Député bruxellois

Législature de 2004 à 2009 : Européennes

- **Raymond Langendries** Député européen Brabant wallon
- **Mathieu Grosch** Député européen Communauté germanophone

Législature de 2007 à 2010 : Fédérales

- **Josly Piette** Ministre intérimaire Liège
- **Joëlle Milquet** Vice-première ministre depuis le 20 mars 2008
- **Melchior Wathelet** Secrétaire d'état Liège
- **Francis Delperée** Chef de groupe – Sénateur Bruxelles
- **Anne Delvaux** Sénatrice Brabant wallon (remplacée par **Vanessa Matz** le 16 juillet 2009)
- **Jean-Paul Procureur** Sénateur coopté depuis le 15 octobre 09
- **Georges Dallemagne** Sénateur coopté jusqu'au 19 mars 2008
- **Marc Elsen** Sénateur de Communauté
- **Jean-Paul Procureur** Sénateur de Communauté jusque septembre 2009 Sénateur coopté de septembre 2009 à mai 2010
- **Josy Arens** Député Luxembourg
- **Christian Brotcorne** Chef de groupe – Député Hainaut
- **Georges Dallemagne** Député Bruxelles
- **Joseph George** Député Liège
- **Véronique Salvi** Députée Hainaut (remplacée par **David Lavaux** le 28 juin 2009)
- **Clotilde Nyssens** Députée Bruxelles
- **Maxime Prevot** Député Namur (remplacé par **Isabelle Tasiaux** le 28 juin 2009)
- **Marie-Martine Schyns** (depuis le 20 mars 2008 en remplacement de **Melchior Wathelet**)
- **Brigitte Wiaux** Députée Brabant wallon

Législature de 2009 à 2014 : Régionales

- **André Antoine** Vice-président du Gouvernement wallon et CF – Ministre
- **Benoît Lutgen** Ministre wallon jusque août 2011
- **Marie-Dominique Simonet** Ministre CF
- **Maxime Prévot** Chef de groupe PW – député CF Namur
- **André Bouchat** Député wallon et CF Arlon-Marche-Bastogne
- **Michel de Lamotte** Député wallon et CF Liège

- **Carlo Di Antonio** Député wallon et CF Mons
- **Marc Elsen** Chef de groupe CF, Député wallon Verviers
- **Dimitri Fourny** Député wallon et CF Neufchâteau-Virton
- **Alfred Gadenne** Député wallon et CF Tournai-Ath-Mouscron
- **Anne-Catherine Goffinet** Députée wallonne et CF Arlon-Marche-Bastogne
- **Benoît Langendries** Député wallon et CF Brabant wallon
- **Michel Lebrun** Député wallon et CF Dinant-Philippeville
- **Véronique Salvi** Députée wallonne et CF Charleroi
- **Christine Servaes** Députée wallonne et CF Liège
- **Damien Yzerbyt** Député wallon et CF Tournai-Ath-Mouscron
- **Benoît Cerexhe** Ministre bruxellois
- **Céline Fremault** Cheffe de groupe au Parlement bruxellois
- **Danièle Caron** Députée bruxelloise
- **Hervé Doyen** Député bruxellois
- **André du Bus** Député bruxellois et CF
- **Ahmed El Khannouss** Député bruxellois
- **Hamza Fassi-Fihri** Député bruxellois
- **Bertin Mampaka** Député bruxellois
- **Mahinur Ozdemir** Députée bruxelloise
- **Joël Riguelle** Député bruxellois
- **Julie de Groote** Députée bruxelloise et CF Présidente du Parlement francophone bruxellois
- **Pierre Migisha** Député bruxellois et CF

Législature de 2009 à 2014 : Européennes

- **Anne Delvaux** Députée européenne
- **Mathieu Grosch** Député européen

Législature de 2010 à ? : Fédérales

- **Francis Delperée** Chef de groupe – Sénateur
- **Vanessa Matz** Sénatrice
- **André du Bus** Sénateur de communauté
- **Dimitri Fourny** Sénateur de communauté
- **Catherine Fonck** Cheffe de groupe à la Chambre Hainaut
- **Josy Arens** Député Luxembourg
- **Christophe Bastin** Député Namur
- **Christian Brotcorne** Député Hainaut

- **Myriam Delacroix-Rolin** Députée Bruxelles
- **Joseph George** Député Liège
- **Annick Van Den Ende** Députée Luxembourg
- **Melchior Wathelet** Député Liège

Annexe 2 : Principaux discours officiels de Joëlle Milquet

- **Passation de pouvoir le 23 octobre 1999**
- **Vœux de nouvel an 2000**
- **Congrès Communes et Provinces**, Bruxelles, 20/05/2000
- **Université d'Automne**, Louvain-la-Neuve, 25/11/2000
- **Vœux de Nouvel An 2001**, Bruxelles, 17/01/2001
- **Congrès PSC**, Bruxelles, 09/06/2001
- **Forum AIR: L'Europe après le 11 septembre ? Entre déception et espoir**, Bruxelles, 28/11/2001
- **Vœux de Nouvel An 2002**, Bruxelles, 08/01/2002
- **Discours sur Bruxelles**, Bruxelles, 22/01/2002
- **Forum-congrès: Pour une autre mondialisation**, Louvain-la-Neuve, 02/03/2002
- **Congrès Statutaire spécial: Un nouveau Siècle, un nouveau parti... les mêmes valeurs!**, Bruxelles, 18/05/2002
- **Congrès: Alternative humaniste**, Bruxelles, 29/11/2002
- **L'alternative**, Mons, 30/11/2002
- **Congrès Economie**, Liège, 18/01/2003
- **Vœux de Nouvel An 2003**, Liège, 18/01/2003
- **Congrès Justice et Police: un pacte démocratique pour le réinvestissement de l'État de droit**, Charleroi, 15/02/2003
- **Rencontre des aînés: Humain=respect**, Louvain-la-Neuve, 29/03/2003
- **Lancement de campagne: convention des candidats**, Abbaye d'Aulne, 03/05/2003
- **Université d'été: L'école: l'affaire de tous!**, Coo, 31/08/2003
- **50^e anniversaire des Jeunes CSV-Lancement de la campagne législative luxembourgeoise 2004: l'humanisme démocratique comme nouvelle approche des sociaux-chrétiens**, Luxembourg, 14/11/2003
- **Congrès: Autrement**, Louvain-la-Neuve, 22/11/2003
- **Vœux de Nouvel An 2004**, Bruxelles, 09/01/2004
- **Opération Génération humaniste**, Bruxelles, 09/01/2004
- **Besoin d'Europe**, Bruxelles, 24/01/2004
- **Ouverture du 21^e congrès du PPE**, Bruxelles, 04/02/2004
- **Forum Economie**, Charleroi, 06/03/2004
- **Donnez-nous cinq ans pour l'éducation**, Louvain-la-Neuve, 27/03/2004
- **Deuxième anniversaire du cdH: 4 coups de cœur pour un anniversaire**, Namur, 18/05/2004

- **Fête des familles: 5 ans pour les femmes**, Tubize, 30/05/2004
- **Congrès de Participation**, Louvain-la-Neuve, 14/11/2004
- **Assises du Développement durable: des actes concrets, des actes rapides, des actes efficaces, des actes durables**, Gembloux, 16/10/2004
- **Bourse aux idées du cdH**, Bastogne, 26/02/2005
- **Forum national 6-18 ans: Quels projets pour l'éducation**, Louvain-la-Neuve, 19/03/2005
- **Troisième anniversaire du cdH: Une belle histoire**, Namur, 18/05/2005
- **Congrès Vieillesse: La vie n'a pas d'âge**, Charleroi, 04/06/2005
- **Journée d'été du cdH: Génération d'avenir**, Chaudfontaine, 29/08/2005
- **Congrès: Ma commune à visages humain**, Gembloux, 01/10/2005
- **Congrès: Lutter plus efficacement contre la pauvreté**, Louvain-la-Neuve, 26/11/2005
- **Congrès: Les violences: une fatalité?**, Mons, 11/03/2006
- **Congrès: Une ambition pour Bruxelles**, Bruxelles, 06/05/2006
- **Congrès: 4 ans à visage humain**, Namur, 17/05/2006
- **Rencontre des candidats: H comme honnêteté**, Ronchinne, 24/06/2006
- **Congrès: Familles, écoles: les nouvelles fragilités**, Liège, 22/08/2006
- **Congrès: Des communes à visages humain, des communes plus conviviales**, Bruxelles, 02/09/2006
- **Inauguration de la façade du cdH**, Bruxelles, 12/09/2006
- **Congrès: Réchauffement climatique: vivre autrement**, Louvain-la-Neuve, 02/12/2006
- **Colloque du Cepess: La Belgique à tous prix?**, Bruxelles, 11/12/2006
- **Vœux Nouvel An 2007: En 2007, construire demain!**, Bruxelles, 15/01/2007
- **Présentation des vœux du cdH à la presse: 2007...année humaniste!**, 15/01/2007
- **Vœux et Emploi: 2007...année humaniste**, Liège, 20/01/2007
- **Colloque: Vers un nouveau droit au logement**, Namur, 29/01/2007
- **Forum: Pacifier la vie quotidienne**, Bruxelles, 10/02/2007
- **Congrès Femmes: L'avenir s'écrit avec ELLES**, Charleroi, 03/03/2007
- **Congrès: C'est l'heure H**, Liège, 28/04/2007
- **Congrès: Être, parler et faire « autrement »**, Liège, 28/04/2007
- **Cinquième anniversaire du cdH: 5 années de passion**, Namur, 18/05/2007
- **Journée des familles et des grands-parents: Pour une autre campagne et pour une législation enfin familiale**, Lacs de l'Eau d'Heure, 28/05/2007
- **Forum Nuisances aériennes**, Bruxelles, 29/05/2007
- **Université d'été du cdH: la formation: passeport pour l'avenir**, Coo, 31/08/2007
- **Forum Emploi: Moins de chômeurs, plus d'emploi**, Charleroi, 23/02/2008
- **Congrès: En...quête de sens**, Louvain-la-Neuve, 26/04/2008

- **Sixième anniversaire du cdH: Chiffres et acquis**, Namur, 15/05/2008
- **Conférence-débat: Les défis pour la Belgique de demain**, 25/05/2008
- **Université d'été: Une société en révolutions, révolutions politiques?**, Aywaille, 30/08/2008
- **Congrès Energie: Révolutionner les marchés financiers et l'énergie**, Waterloo, 18/10/2008
- **La crise et vous: Besoin de révolutions de société**, Liège, 30/01/2009
- **Congrès cdH: histoire de cœur**, Namur, 14/02/2009
- **Congrès Enseignement: La raison du cœur**, Louvain-la-Neuve, 28/03/2009
- **Grand Congrès programmatique: Lancer la Révolution Humaniste!**, Liège, 25/04/2009
- **Congrès Développement durable: J'aurai 20 ans en 2030**, Transinne, 09/05/2009
- **Septième anniversaire du cdH: Besoin de fêtes et de rêves**, Monceau-sur-Sambre, 17/05/2009
- **Université d'été du cdH: Un devoir de responsabilité de et créativité**, Chevetogne, 29/08/2009
- **Assises de l'interculturalité**, Bruxelles, 21/09/2009
- **Vœux Nouvel an 2010: 2010: l'année de toutes les volontés**, Bruxelles; 11/01/2010
- **Congrès Planète humaniste: Bruxelles**, 07/03/2010
- **Un plan concret pour la formation et un appel pour un pacte pour la formation entre entités fédérées et fédérale**, Gosselies, 29/03/2010
- **Congrès programmatique du cdH: Un nouveau pacte pour les Belges**, Liège, 29/05/2010
- **Congrès: Forces sûres**, Namur, 27/11/2010
- **Cercle de Wallonie: L'emploi: le premier défi tant socio-économique qu'institutionnel en Europe comme en Belgique**, Seraing, 22/02/2011
- **Congrès Jeunes: Priorité au Pays**, sûrement, mais aux Jeunes aussi et surtout, Louvain-la-Neuve, 26/02/2011

Annexe 3 : Principaux Forums Nationaux et Congrès sous la présidence de Joëlle Milquet

Au-delà des centaines d'activités et de conférences décentralisées organisées par le parti sous la Présidence de Joëlle Milquet, on dénombrera certains des événements principaux tels que :

- **Forum Enfance**, 02/2000
- **Congrès Communes et Provinces**, Bruxelles, 20/05/2000
- **Université d'Automne**, Louvain-la-Neuve, 25/11/2000
- **Congrès PSC**, Bruxelles, 09/06/2001
- **Forum AIR**, Bruxelles, 28/11/2001
- **Forum-congrès Mondialisation**, Louvain-la-Neuve, 02/03/2002
- **Congrès statutaire spécial**, Bruxelles, 18/05/2002
- **Forum Aînés**, Ham-sur-Heure-Nalinnes, 17/10/2002
- **Forum Tourisme**, Tohogne, 19/10/2002
- **Forum Santé**, Woluwé-Saint-Lambert, 08/10/2002
- **Forum Démocratie/Citoyenneté**, Walcourt, 25/10/2002
- **Forum Enfance**, La Louvière, 26/10/2002
- **Forum Hainaut-Football**, La Louvière, 28/10/2002
- **Forum Etre Humain**, Woluwé-Saint-Lambert, 08/11/2002
- **Congrès Alternative humaniste**, Bruxelles, 29/11/2002
- **Congrès Economie**, Liège, 18/01/2003
- **Congrès Justice et Police : un pacte démocratique pour le réinvestissement de l'État de droit**, Charleroi, 15/02/2003
- **Congrès Autrement**, Louvain-la-Neuve, 22/11/2003
- **Congrès-Forum Associatif**, Gembloux, 13/12/2003
- **Forum Economie**, Charleroi, 06/03/2004
- **Congrès Justice**, Bruxelles, 13/03/2004
- **Congrès Europe**, Bruxelles, 24/04/2004
- **États généraux de l'Éducation**, Louvain-la-Neuve, 27/03/2004
- **Congrès programmation**, Liège, 25/04/2004
- **Congrès de Participation**, Louvain-la-Neuve, 14/11/2004
- **Forum national des 6-18 ans**, Louvain-la-Neuve, 19/03/2005
- **Assises du Développement durable I**, Roisin, 21/04/2005
- **Assises du Développement durable II**, Namur, 24/05/2005
- **Congrès Vieillesse**, Charleroi, 04/06/2005

- **Congrès Communes**, Gembloux, 01/10/2005
- **Congrès Provinces**, Marche-en-Famenne, 08/10/2005
- **Congrès Pauvreté**, Louvain-la-Neuve, 26/11/2005
- **Forum Commerce mondial**, Floreffe, 10/12/2005
- **Assises sur la Santé**, Huy, 11/02/2006
- **Congrès Femmes/Santé**, Bruxelles, 08/03/2006
- **Congrès Violences**, Mons, 11/03/2006
- **Forum Assuétudes**, Bruxelles, 25/03/2006
- **Congrès Bruxelles**, Bruxelles, 06/05/2006
- **Congrès d'anniversaire**, Namur, 17/05/2006
- **Congrès Familles/Ecoles**, Liège, 22/08/2006
- **Congrès Communes**, Bruxelles, 02/09/2006
- **Congrès Réchauffement climatique**, Louvain-la-Neuve, 02/12/2006
- **Forum Emploi**, Liège, 20/01/2007
- **Forum Conflits**, Bruxelles, 10/02/2007
- **Congrès Femmes**, Charleroi, 03/03/2007
- **Congrès Politique autrement**, Liège, 28/04/2007
- **Forum Nuisances aériennes**, Bruxelles, 29/05/2007
- **Forum Emploi**, Charleroi, 23/02/2008
- **Congrès de Ratification des accords gouvernementaux**, Louvain-la-Neuve, 19/03/2008
- **Forum Enseignement**, Louvain-la-Neuve, 28/03/2008
- **Congrès « En quête du sens »**, Louvain-la-Neuve, 26/04/2008
- **Université d'été Société en révolutions**, Aywaille, 30/08/2008
- **Congrès Non-Marchand**, Namur, 14/02/2009
- **Congrès Enseignement**, Louvain-la-Neuve, 28/03/2009
- **Grand Congrès programmatique**, Liège, 25/04/2009
- **Congrès Développement durable**, Transinne, 09/05/2009
- **Congrès de Ratification des accords des négociations gouvernementales régionales**, Louvain-la-Neuve, 15/07/2009
- **Congrès Planète humaniste**, Bruxelles, 07/03/2010
- **Congrès programmatique**, Liège, 29/05/2010
- **Congrès Communes**, Namur, 27/11/2010
- **Congrès Jeunes**, Louvain-la-Neuve, 26/02/2011

Editeurs Responsables :
Laurent de BRIEY et Eric PONCIN
Rue des Deux Eglises, 41
1000 Bruxelles
02/238.01.11 – fax: 02/238.01.29
cepass@lecdh.be

www.cepass.be